



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 7/2024

Sitzungen vom / Séance du 16.12.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 16 décembre 2024

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I.	Remplacement de membres de commissions consultatives	628
II.	Nomination d'un nouveau membre de la Commission administrative des Hospices civils	628
III.	Affaires de personnel de la Fondation Jean-Pierre Pescatore	628
IV.	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	628

EN SÉANCE PUBLIQUE

V.	Questions posées par des conseillers communaux	628
	1) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la célébration du 150 ^e anniversaire des transports publics en 2025	628
	2) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'installation « L'homme qui mesure les nuages » de l'artiste belge Jan Fabre	628
	3) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet d'un abri de nuit permanent pour sans-abris	629
	4) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la prévention du harcèlement moral à la Ville de Luxembourg	630
VI.	Circulation	630
VII.	Budget 2025 : réponses du collège échevinal aux interventions des conseillers communaux	631
VIII.	Établissements publics placés sous la surveillance de la Ville	641
IX.	Conventions	642
X.	Adaptation du règlement-taxe	645
	1) Introduction d'un nouveau chapitre E-3 « Repas sur roues »	645
	2) Adaptation de l'article 4 « Théâtres de la Ville » du chapitre B-1 « équipements culturels »	645
	3) Adaptation du chapitre G-2 « Sports pour tous »	645
XI.	Prolongation et augmentation de la prime d'énergie pour l'année 2025 – introduction d'une prime d'énergie réduite pour l'année 2025	645

XII. Adaptation du règlement communal modifié du 10 février 2012 créant une allocation de solidarité	646
XIII. Apport en capital supplémentaire suite aux dépassements de coûts lors de l'extension du crématoire	646
XIV. Ratification des neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	646
XV. Affaires judiciaires	647
XVI. Création / suppression de postes	647

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. REMPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS CONSULTATIVES

II. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS

III. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE

IV. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

V. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la célébration du 150^e anniversaire des transports publics en 2025

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le 28 juin 1975, la Ville de Luxembourg a fêté les 100 ans des transports publics, avec, entre autres, l'exposition de maquettes miniatures de bus et de tramways du *Tramsmusée*. Des célébrations similaires sont-elles prévues en 2025 pour le 150^e anniversaire des transports en commun à Luxembourg-Ville ? Si oui, lesquelles ? Le budget 2025 prévoit-il déjà des dépenses à cet effet ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le 21 février 1875, un tramway tiré par des chevaux a été mis en service pour la première fois à Luxembourg-Ville. Celui-ci a fonctionné jusqu'en 1908 sur une distance de trois kilomètres avant d'être remplacé par le tramway électrique en août 1908. En 2025, cela fera également 50 ans que le nouveau *Tramsschapp* (dépôt des autobus municipaux) a été installé dans la rue de Bouillon. Nous allons célébrer ces deux anniversaires. Un budget spécifique n'est pas prévu, mais nos services compétents (Service Autobus et Service Communication et Relations publiques) mettront sur pied un programme attrayant. Au-delà des deux anniversaires mentionnés, nous fêterons également en 2025 le fait que le tramway desservira désormais aussi l'aéroport.

Par ailleurs, personne ne doit s'inquiéter de l'avenir du *Tramsmusée*. Comme vous le savez, le Service Autobus et le Service Véhicules et Maintenance vont déménager au cours des dix prochaines années. En collaboration avec la commission consultative compétente et le conseil communal, nous trouverons un nouvel emplacement approprié pour le *Tramsmusée*.

2) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'installation « L'homme qui mesure les nuages » de l'artiste belge Jan Fabre

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Étant donné que ma collègue Maxime Miltgen ne peut malheureusement pas être présente aujourd'hui, je vais présenter la question qu'elle a déposée. Dans le cadre de l'*Art Week* 2024, la Ville de Luxembourg a soutenu financièrement l'exposition de la sculpture « L'homme qui mesure les nuages » de l'artiste belge Jan Fabre. Cette œuvre est emblématique dans le paysage de l'art contemporain, mais l'artiste en question a été condamné en 2022 à 18 mois de prison avec sursis de cinq ans pour harcèlement sexuel et attentat à la pudeur.

L'exposition de cette œuvre d'art est un signal très problématique et difficilement compréhensible, surtout si l'on considère que, dans le cadre de l'*Orange Week* (du 25 novembre au 10 décembre 2024), la Ville s'engage activement contre toute forme des violences faites aux femmes, y compris le harcèlement et les comportements inappropriés. Certes, une œuvre transcende souvent son créateur et de nombreux artistes historiques continuent d'être célébrés malgré leur comportement problématique, la liberté artistique étant une valeur fondamentale. Il ne s'agit pas non plus d'interdire à jamais les œuvres de cet artiste une fois qu'il aura purgé sa peine. Il faut toutefois souligner qu'en soutenant l'exposition de l'œuvre d'art mentionnée, la Ville envoie un signal très problématique. Un minimum aurait été de contextualiser l'œuvre afin d'éviter toute glorification de l'artiste et de lancer un débat public sur les questions éthiques soulevées par cette situation.

Madame le bourgmestre Lydie Polfer a déjà déclaré à la presse que la Ville n'était pas informée de la condamnation de cet artiste. Il peut bien sûr arriver que l'on ne soit pas au courant de tout. Or, dans le cadre d'un projet de cette envergure, il serait important de procéder à un *background check*. En outre, il est difficile de comprendre que personne n'ait remarqué cette condamnation, étant donné que de nombreux grands journaux en ont parlé et qu'un membre du groupe DP s'était déjà exprimé sur cette affaire dans le journal *Le Quotidien* en 2018.

- Pourquoi la Ville a-t-elle décidé de soutenir et d'exposer une œuvre de M. Fabre malgré sa condamnation, alors que cette décision semble aller à l'encontre des objectifs déclarés de l'*Orange Week* ?
- La Ville estime-t-elle que cette initiative soit compatible avec son engagement contre la violence à l'égard des femmes ?
- Quelles mesures la Ville compte-t-elle prendre pour contextualiser cette œuvre et éviter toute glorification de l'artiste ?
- La Ville envisage-t-elle de revenir sur sa décision ? Si oui, quelles mesures prendra-t-elle pour en informer le public ?
- Pourquoi un artiste étranger a-t-il été choisi pour cette occasion, alors que le Luxembourg compte de nombreux artistes locaux talentueux qui méritent cette plate-forme et ce soutien financier ?
- Comment la Ville entend-elle éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'ai pris position au sujet de cet incident dès que j'en ai eu connaissance – et c'était après l'*Art Week*. Il est étonnant que personne n'ait fait allusion à cet incident lors de la grande conférence de presse sur l'*Art Week* un mois auparavant.

La Ville soutient l'Art Week depuis qu'elle existe, c.-à-d. depuis 2015. De 2015 à 2019, l'événement s'est tenu dans le Hall Victor Hugo. Pendant la pandémie de 2020, elle s'est déroulée exclusivement de manière virtuelle. Depuis 2021, elle se déroule sous une tente au Glacis. À l'époque, l'organisateur avait proposé d'installer des sculptures dans l'espace public, réparties sur le territoire de la capitale. Ces sculptures ne sont pas choisies par la Ville, qui n'est ni le commissaire de l'exposition, ni membre du comité de sélection. Ce dernier est composé de représentants des galeries internationales qui exposent à l'Art Week. L'objectif de l'Art Week est d'offrir aux galeries internationales la possibilité d'exposer au Luxembourg. Depuis 2021, la Ville soutient l'Art Week par une aide financière dont le montant n'a pas changé. Il s'agit donc d'un soutien général à l'Art Week, et non d'un soutien à un artiste spécifique. La Ville ne participe pas à la définition des artistes dont les œuvres seront exposées. Cette année, le comité de sélection est allé plus loin en exposant des œuvres d'art dans un certain nombre de magasins.

Comme je l'ai dit, je n'étais pas au courant de cette situation. Si j'en avais eu connaissance, la Ville aurait rappelé que nous sommes évidemment contre toute violence à l'égard des femmes. Je rappelle qu'il y a une semaine, nous avons remis le prix Anne Beffort à deux associations qui œuvrent contre les violences faites aux femmes. D'autres villes comme Londres ou Milan continuent d'exposer des œuvres de Jan Fabre. Mais là n'est pas la question. Si nous avions été au courant de la condamnation, nous aurions réagi. Il était prévu d'enlever l'œuvre en question la semaine suivante, ce qui a été fait le lundi.

On pourrait discuter de l'œuvre artistique et du comportement humain. Que peut-on faire pour éviter de tels incidents ? Faut-il cesser de projeter des films de Polanski, avec Depardieu ou d'autres réalisateurs et acteurs ? Chaque acteur de théâtre doit-il présenter un extrait de son casier judiciaire avant de monter sur scène ? Mais il faut dire aussi que la sculpture était l'une des plus belles et des plus intéressantes exposées pendant l'Art Week. Le nom de la sculpture, « L'homme qui mesure les nuages », dit tout de ce que l'homme pense pouvoir faire, qu'il pourrait mesurer l'infini. L'œuvre date d'ailleurs de 2019, donc d'avant la condamnation. Le sujet est difficile et d'autant plus sensible que l'Art Week a été immédiatement suivie par l'Orange Week. Nous tirerons les enseignements nécessaires de cet incident.

3) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet d'un abri de nuit permanent pour sans-abris

Madame Christa BRÖMMEL (déi Gréng) : L'association Inter-Actions, qui est conventionnée avec la Ville de Luxembourg, est à la recherche d'une structure permanente pour y installer à la fois un abri de nuit (*nightshelter*) et les bureaux du service *Premier appel*. Selon un reportage de RTL, la recherche d'un site approprié sur le territoire de la capitale a jusqu'à présent toujours échoué, soit en raison de l'opposition des riverains, soit en raison des dispositions du plan d'aménagement général (PAG).

- Quels efforts la Ville a-t-elle déployés pour trouver des locaux pour un abri de nuit permanent ?
- Quels sites ont été envisagés et pourquoi le collège échevinal n'a-t-il pas réussi à convaincre les riverains ?
- Le collège échevinal a-t-il la volonté d'offrir à l'association Inter-Actions des locaux permanents sur le territoire de la ville pour y installer un *nightshelter*? Si non, pour quelle raison ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Ce sujet nous préoccupe beaucoup. Même si la question de la compétence devrait être secondaire quand il s'agit de personnes, il est un fait que le *Premier appel* est un service du ministère de la Famille et non de la Ville de Luxembourg. Mais comme j'ai été ministre de la Famille pendant dix ans, je connais bien ce domaine. Il est vrai que le *Premier appel* doit quitter ses locaux actuels situés route de Thionville. Un autre site avait été trouvé, mais cela n'avait finalement pas fonctionné. Aucune étude de faisabilité n'avait été réalisée et il s'est avéré que la réglementation existante ne permettait pas l'implantation du service *Premier appel* sur le site en question. Il a alors été immédiatement étudié avec la *Direction de l'Architecte* de la Ville de Luxembourg si cette dernière disposait d'un bâtiment adapté à cet usage. Ce n'était pas le cas.

Pour répondre tout de suite à la dernière question : nous aidons autant que possible. Il est extrêmement important que le *Premier appel* ait un nouvel emplacement. Il convient de noter que les locaux du *Premier appel* ne sont pas uniquement utilisés comme bureaux pour les travailleurs de rue, mais qu'il y a également quelques lits pour les personnes sans abri qui ne trouvent pas de place dans un *nightshelter* un jour donné. D'ailleurs, deux lits ont toujours été réservés au Foyer Ulysse pour de pareilles urgences. En hiver, le besoin de lits est moins aigu grâce à la *Waneraktioun* du ministère de la Famille.

Nous travaillons en étroite collaboration avec Inter-Actions et avec le ministère de la Famille. Cependant, notre recherche d'un nouveau site approprié est restée infructueuse jusqu'à présent. Si quelqu'un peut proposer un site approprié, je transmettrai volontiers cette proposition au ministère de la Famille et à Inter-Actions.

Je profite également de l'occasion pour signaler que la structure installée dans le camion derrière l'église de Hollerich est également financée par le ministère de la Famille. La Ville de Luxembourg a simplement donné son accord pour que le camion puisse se trouver là. Il s'agit également d'un *nightshelter*, réservé aux personnes qui y sont amenées par des travailleurs de rue. Il existe d'autres abris de nuit sur le territoire de la capitale. Une nouvelle structure de ce type va ouvrir dans la partie nord du territoire de la ville. Il existe également un *nightshelter* à côté du Bistrot Courage. J'espère que le Foyer Ulysse pourra bientôt rouvrir et que d'autres lits pourront également y être mis à disposition à court terme en cas d'urgence.

Il se passe donc beaucoup de choses, mais la recherche d'un site approprié pour le *Premier appel* devra encore continuer.

Madame Christa BRÖMMEL (déi Gréng) : Dans le reportage mentionné, il était question de plusieurs sites possibles où les riverains auraient considéré que l'implantation du *Premier appel* était problématique. La Ville de Luxembourg n'a-t-elle pas été impliquée, par exemple pour tenter une médiation ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Non, la Ville n'a pas été impliquée. J'ai également appris que ce projet ne pourrait pas être réalisé sur le site retenu à Hollerich.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je tiens à préciser à cet égard que dans un autre cas, la recherche d'un site approprié pour une structure a échoué en raison de l'opposition d'une association de propriétaires.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je voudrais souligner que, d'une manière générale, les voisins d'une structure gérée par Inter-Actions n'ont aucun désagrément à craindre. Inter-Actions gère ses structures de manière très professionnelle et il n'y a aucune plainte.

4) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la prévention du harcèlement moral à la Ville de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Selon la Chambre des salariés, 18 % des agents du secteur public ont déjà été victimes de harcèlement moral au travail. Au niveau communal, les accusations de harcèlement moral portées par des employés de la commune de Contern font actuellement débat. La réaction du ministre de l'Intérieur, qui a demandé une médiation externe, illustre le manque d'outils appropriés pour le secteur communal.

Il convient de rappeler que la commission spéciale indépendante pour les cas de harcèlement moral dans le secteur public n'est plus active depuis qu'elle a été déclarée inconstitutionnelle en 2014, car elle n'était pas accessible aux employés communaux. Dans la Ville de Luxembourg, un nouvel accord sur la prévention et la gestion du harcèlement sexuel et du harcèlement moral a été signé avec la délégation du personnel début 2024.

- Combien de cas de harcèlement moral au sein du personnel de la Ville ont été signalés au cours des dernières années ? Quelles mesures de suivi ont été prises ? À combien le collège échevinal estime-t-il le nombre total de cas de harcèlement moral signalés, respectivement non signalés ?
- Comment la sensibilisation est-elle faite au sein du personnel ? Comment s'assure-t-on que l'ensemble du personnel reçoive les informations nécessaires ? Quelle est la procédure lorsqu'un cas de harcèlement est constaté ? Le collège échevinal prévoit-il d'agir davantage contre le harcèlement ?
- La campagne contre le harcèlement et le suivi des victimes sont organisés sous la direction de la Direction Ressources Humaines (DRH). Le collège échevinal estime-t-il que ce service peut assurer une médiation professionnelle et indépendante ? Cela favorise-t-il ou non le signalement d'actes répréhensibles ?
- Les membres du collège échevinal interviennent-ils en tant que députés ou délégués au Syvicol pour que les textes de loi concernés soient modifiés afin de supprimer l'inconstitutionnalité et de rétablir la commission spéciale indépendante pour les cas de harcèlement moral comme instance réellement indépendante ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Depuis 2010, il existe auprès de la Ville un « Accord concernant la prévention et la prise en charge du harcèlement sexuel et moral ». Cet accord a été signé par le collège échevinal avec tous les syndicats représentés dans notre délégation du personnel. L'accord en question a en effet été renouvelé et précisé le 4 mars 2024, suite à une évaluation des pratiques au cours des dix dernières années par la chargée de mission support psychologique et la chargée à l'égalité des chances.

Dans le cadre de l'accord précité, une commission harcèlement a été créée, présidée par une juriste de la Ville. Cette commission est saisie des plaintes ; elle les analyse, s'entretient avec les personnes concernées et propose des solutions. Elle rédige également un rapport annuel à l'attention du collège échevinal.

Les mesures possibles vont des conseils (8 cas en 2024, 3 cas en 2023, 9 en 2022, 4 en 2021 et 3 en 2020) à la médiation (4 cas en 2024, 3 cas en 2023, 3 en 2022, 3 en 2021 et 6 en 2020) en passant par l'intervention du service concerné ou de la DRH (7 cas en 2024, aucun cas en 2023, 8 en 2022, aucun cas en 2021 et un cas en 2020) jusqu'à la saisine de la Commission harcèlement (un cas en 2024, aucun cas en 2023,

2 cas en 2022, un cas en 2021 et aucun cas en 2020). Une intervention du service concerné peut signifier, par exemple, le transfert d'un employé dans un autre service.

La sensibilisation se fait notamment par le biais de l'intranet et de dépliants. Un tel dépliant décrit par exemple la situation suivante : « Viens, je vais te faire un massage. Tu vas adorer ça ! » – *Est-ce que tu parles à ton ami ou à un collègue de travail ?* ». Ou les situations suivantes : « Il lui a encore envoyé des publicités pour des sous-vêtements. – *Qui, son partenaire ou son collègue de travail ?* » et « Il pose toujours sa main sur la mienne - *Qui, ton fils ou ton chef ?* ». En outre, des cours de formation et des conférences sont proposés.

Les employés doivent pouvoir s'adresser à un organisme en toute confiance. En ce qui concerne l'indépendance de ce service, le suivi des victimes de harcèlement et la médiation sont assurés par la chargée de mission support psychologique. Celle-ci dépend directement du collège échevinal et ne fait donc pas partie de la DRH. Si une victime de harcèlement moral estime néanmoins que la chargée de mission support psychologique n'est pas suffisamment indépendante, une médiation externe peut être organisée au Centre de médiation.

Il faudrait analyser si une modification des textes de loi est nécessaire au niveau de la Chambre des députés. Je ne fais personnellement pas partie de la commission parlementaire compétente en la matière. En tout cas, c'est un sujet qui nous tient à cœur. La chargée de mission support psychologique a beaucoup de travail : elle a eu 131 interventions l'année dernière (79 pour des hommes et 52 pour des femmes), mais dans la plupart des cas, il ne s'agissait pas de harcèlement moral, mais par exemple d'accidents, de stress, de dépannages ainsi que de conflits avec des collègues ou un chef.

Nous sommes donc bien positionnés et nous sommes à la disposition de tous les employés pour les aider en cas de besoin. Nous allons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Monsieur François BENOY (déi Gréng) : Merci beaucoup pour ces informations. Je salue le fait que ces outils aient été mis en place et que la Ville ait l'intention de poursuivre ses efforts. Je tiens à préciser que beaucoup d'informations ne sont pas disponibles sur Internet. Peut-être que le personnel de la Ville dispose d'autres sources d'information (par exemple l'intranet), mais au moins pour les personnes extérieures, on ne trouve pratiquement rien sur la chargée de mission soutien psychologique et le harcèlement moral. On est renvoyé au dépliant évoqué par Madame le bourgmestre Lydie Polfer, mais celui-ci traite surtout du harcèlement sexuel et moins du harcèlement en général. Il faudrait fournir plus d'informations sur Internet à ce sujet.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Chaque nouveau collaborateur de la Ville de Luxembourg se voit remettre le dépliant mentionné. Les collaborateurs trouvent les coordonnées des personnes ou services auxquels ils peuvent s'adresser au dos du dépliant ainsi que sur l'intranet.

VI. CIRCULATION

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : La semaine passée, deux accidents graves impliquant des piétons ont eu lieu : à Findel, un piéton a perdu la vie, alors qu'au Rollingergrund, une mère et son enfant ont été renversés alors qu'ils traversaient sur un passage pour piétons. Serait-il possible d'obtenir de plus amples informations sur le déroulement de ces accidents ? Les services communaux se sont-ils rendus sur place ? Des mesures sont-elles prévues pour améliorer la sécurité des piétons sur les lieux des accidents ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je ne dispose pas de détails sur l'accident tragique survenu à Findel. Au Rollingergrund, un automobiliste a tourné à droite en direction de Limpertsberg lorsqu'une mère et son enfant traversaient le passage piétons à un feu de signalisation. Selon mes informations, l'automobiliste a roulé sur le pied de l'enfant et il n'est pas clair si l'automobiliste s'en est rendu compte ou non. La police a lancé un appel à témoins. Les feux de signalisation ont fonctionné. Les circonstances exactes de l'accident ne sont pas encore connues. Nos services vérifieront sur place ce qui peut éventuellement être amélioré.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il convient de préciser que la Ville n'a pas été informée jusqu'à présent par la police quand et où des accidents se sont produits sur le territoire de la capitale. La Ville est intervenue auprès du gouvernement pour que, dans le cadre de l'intervention de la police locale, elle soit informée immédiatement et en détail lorsqu'un accident se produit sur son territoire, afin que les services communaux puissent se rendre sur place et vérifier si, par exemple, un feu de signalisation était défectueux, si l'éclairage public est insuffisant ou si, comme c'est malheureusement souvent le cas, les automobilistes n'étaient pas assez prudents. Sur un passage piétons, le piéton a la priorité sur tous les autres usagers de la route et il est légalement dans son droit, mais en cas d'accident avec un véhicule, c'est malheureusement le piéton qui est le perdant. Selon la police, 33 accidents impliquant des piétons ont eu lieu l'année dernière sur le territoire de la capitale. À l'avenir, nous saurons également où exactement ces accidents se sont produits.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Serait-il possible que le conseil communal reçoive également les informations transmises par la police à la Ville ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Dans un premier temps, la Ville examinera dans quelle mesure elle pourra tirer des conclusions des informations transmises par la police. En tout cas, il aurait été utile que ces informations nous aient été communiquées plus tôt.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : J'ai l'impression que dans la rue de Trèves – que ce soit sur le tronçon situé sur le territoire de la Ville de Luxembourg ou sur le tronçon situé sur le territoire de la commune de Sandweiler – il n'y a pas de trottoirs partout.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le site du Findel, où s'est produit l'accident, n'est pas situé sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Il serait bon qu'il y ait des trottoirs sur le tronçon situé sur le territoire de la Ville, ainsi que sur les autres routes principales qui sortent de la capitale.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : À ma connaissance, il y a des trottoirs sur le tronçon de la rue de Trèves situé sur le territoire de la Ville (jusqu'au château d'eau).

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Il me semble qu'il n'y a pas de trottoir sur le tronçon situé entre l'autoroute et l'aéroport. Il y a régulièrement des piétons qui traversent la route. Il n'y a pas non plus de trottoir sur le tronçon situé entre l'aéroport et l'hôtel Ibis.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous vérifierons sur quels tronçons il existe un trottoir sur le territoire de la Ville et sur le territoire de la commune de Sandweiler.

Divers règlements temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation de la Ville de Luxembourg sont approuvés à l'unanimité.

VII. BUDGET 2025 : RÉPONSES DU COLLÈGE ÉCHEVINAL AUX INTERVENTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour les nombreuses contributions intéressantes au budget 2025 et pour les propositions qui ont été faites. Il y a eu aussi des critiques. Les interventions des représentants de la majorité ont été excellentes, ce que je ne peux malheureusement pas dire des interventions de l'opposition. De toute façon, mes attentes vis-à-vis de l'opposition ne sont jamais très élevées, et cette année encore, je n'ai pas été déçu sur ce point. Je reste néanmoins optimiste et j'espère toujours que des propositions intéressantes viendront également du côté de l'opposition, notamment des propositions de solutions alternatives concernant des domaines importants, tels que le logement.

Je voudrais souligner les interventions de deux orateurs. Grâce à l'excellente intervention de mon collègue Claude Radoux, mon discours sera réduit de moitié, car il a déjà abordé de nombreux sujets que je n'ai donc plus besoin de répéter. Une fois n'est pas coutume, je voudrais également souligner l'intervention de Monsieur le conseiller Wagner, car il semble avoir été le seul à comprendre l'allusion faite par la rapporteuse du budget, Madame Emilie Costantini, à Bernard Stiegler. On ne s'attendait guère à trouver une citation de Bernard Stiegler dans un rapport budgétaire rédigé par une conseillère CSV.

Le principal discours prononcé dans les rangs de l'opposition est celui de Monsieur le conseiller Benoy. On ne peut s'empêcher de comparer son discours à un disque que l'on repasse tous les ans – de la même manière que l'on ne peut pas se rendre sur un marché de Noël sans y entendre au moins une fois la chanson *Last Christmas*. Ainsi, les pistes cyclables et les logements locatifs reviennent chaque année dans le discours budgétaire de Monsieur le conseiller Benoy. Je voudrais toutefois revenir sur plusieurs de ses déclarations.

En ce qui concerne le Pacte logement 2.0, je peux rassurer Monsieur le conseiller Benoy : pour les logements dits « quota » et pour d'autres logements que nous voulons acquérir et construire, la Ville entend bénéficier des subsides y relatifs. Toutefois, le Pacte logement 2.0 est loin d'être convivial. On ne peut pas parler de simplification administrative. D'une part, il est difficile à comprendre, d'autre part, il est difficile pour nos services de savoir quels formulaires doivent être remplis. Un certain nombre de points ne sont pas clairs. Nous espérons que le gouvernement DP-CSV apportera les explications et les simplifications nécessaires.

J'ai été ravi de constater que Monsieur le conseiller Benoy se révèle désormais être un grand fan de la police locale. Comme d'autres intervenants, il a salué le déploiement de la police locale sur le territoire de la capitale. Rappelons que le projet pilote de la police locale est né au sein du collège échevinal. Lors des élections communales, l'idée était inscrite tant dans le programme électoral du DP que dans celui du CSV. Du côté des autres partis, on n'entendait alors pratiquement que des voix critiques. Je me souviens de tables rondes où l'on ne faisait que s'opposer à un tel projet, y compris dans les rangs socialistes. Mais le bourgmestre LSAP de la commune de Differdange a désormais hâte que la police locale puisse intervenir dans sa commune. Je me réjouis de voir qu'une idée que certains avaient du mal à accepter au début fasse désormais l'objet d'un soutien quasi unanime.

J'attendais beaucoup de Monsieur le conseiller Boisante, car il avait annoncé qu'il expliquerait au collège échevinal comment nous pourrions construire beaucoup moins cher à l'avenir. Pour être honnête, je ne sais pas vraiment ce qu'il voulait nous dire. La déclaration selon laquelle il apprécie

le travail de la Direction de l'Architecte m'a fait plaisir. Je ne vois pas ce que l'on pourrait reprocher à nos services ou au collègue échevinal concernant les devis rectifiés. Il peut y avoir des augmentations de coûts inattendues et même les bons bureaux d'études peuvent commettre des erreurs. La Direction de l'Architecte sera renforcée en personnel. Il est cependant difficile de trouver du personnel, car des personnes disposant des qualifications requises sont actuellement très recherchées.

Je voudrais revenir sur les déclarations de Monsieur le conseiller Radoux relatives au logement, des déclarations que je partage à 100 %. Plusieurs intervenants ont donné l'impression que la situation idéale consisterait à loger le plus rapidement possible le plus grand nombre de personnes dans des logements sociaux. Je constate en premier lieu que la grande majorité des personnes qui souhaitent s'installer à Luxembourg-Ville continuent de trouver un logement à louer ou d'acheter un logement sur le marché privé. Cela aussi doit être une priorité pour la majorité politique et le collègue échevinal. Parallèlement, il faut agir pour faciliter l'accès à la propriété des personnes auxquelles la banque n'accorde pas de crédit pour l'achat d'un logement, par exemple. Il faut également agir pour qu'il y ait suffisamment de logements sociaux disponibles pour les personnes qui ne se trouvent ni dans l'une ni dans l'autre situation. Madame la conseillère Miltgen a comparé des pommes et des poires. Monsieur le conseiller Radoux a expliqué pourquoi la comparaison avec la ville de Vienne ne tenait pas la route. La ville de Vienne compte plus de 2 millions d'habitants, alors que Luxembourg-Ville en compte environ 140.000. Ce n'est pas pour rien que la ville de Vienne dispose de nombreux logements sociaux. Monsieur le conseiller Wagner a souligné à juste titre qu'en matière de logements sociaux, aucune commune n'est bien placée, la Ville de Luxembourg n'étant pas mal placée avec ses bientôt 1.000 logements sociaux. Comme les déclarations de l'opposition m'ont interpellé, j'ai fait des recherches pour savoir ce qu'il en était du nombre de logements sociaux appartenant à la commune, dans une commune dirigée depuis de longues années par un bourgmestre LSAP. Le résultat : la ville de Dudelange, qui compte actuellement 22.000 habitants, ne possède que 23 logements sociaux. Si nous n'avons pas autant de logements sociaux au Luxembourg, c'est manifestement parce que le Luxembourg a mené une politique différente pendant de nombreuses années. L'accent a été mis sur la volonté de faire en sorte que les citoyens deviennent propriétaires d'un logement – indépendamment de la composition du gouvernement. Il en résulte que le pourcentage d'habitants qui possèdent un logement au Luxembourg est de 72 %. Une situation similaire ne se retrouve dans aucun autre pays européen, ni même dans le monde entier. Je ne reprocherai donc ni la commune de Differdange ni à la commune de Dudelange de ne pas avoir plus de logements sociaux en leur possession. À cela s'ajoute le fait que la population de la ville de Luxembourg est passée de 80.000 à 140.000 habitants en un temps relativement court. Je considère que la politique menée par le collègue échevinal en place est la bonne.

Je dois rejeter catégoriquement la critique de Monsieur le conseiller Wagner selon laquelle, en rachetant des projets en VEFA, la Ville agirait au profit des promoteurs. Les prix réduits que la Ville a fixés pour l'acquisition des terrains et des constructions ne font pas vraiment plaisir aux promoteurs. En achetant des projets VEFA, nous soutenons le secteur de la construction, pour les nombreuses petites et moyennes entreprises qui risquent de faire faillite si l'activité de construction diminue.

Monsieur le conseiller Weidig demande que la Ville réalise une contre-expertise lors de l'achat de projets VEFA. Je ne comprends pas cette demande, puisque c'est la Ville qui fixe les prix pour l'acquisition des projets VEFA et que nous fixons également les conditions à remplir. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à notre Service Biens, un service qui

est même contacté par de nombreux particuliers afin d'obtenir des informations sur les prix du marché sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Il me semble que Monsieur le conseiller Weidig vit parfois sur une autre planète. Il demande que soit rendue publique la situation patrimoniale de la Ville en ce qui concerne l'ensemble de son patrimoine immobilier. La Ville est transparente en ce qui concerne ses biens immobiliers, ses propriétés. Il me semble que Monsieur le conseiller Weidig confond la Ville de Luxembourg avec une société immobilière. La Ville possède des bâtiments scolaires, des infrastructures sportives, des routes, des parcs, des aires de jeux, etc. Si tenions compte de la demande de Monsieur le conseiller Weidig, nous devrions évaluer toutes ces infrastructures. Mais il s'agit de « biens non fongibles » : il ne sera jamais question pour la Ville de les vendre. Je ne comprends donc pas, même avec la meilleure volonté du monde, quelle est la demande de Monsieur le conseiller Weidig.

Monsieur le conseiller Weidig a estimé que la Ville soit en déficit. Les comptes 2022 et 2023 ont été clôturés avec un petit bonus, et je suis relativement optimiste quant au fait que nous y parvenions également pour les comptes 2024.

Monsieur le conseiller Wagner a estimé que la clé de répartition de l'impôt commercial était à l'avantage de la Ville et que d'autres communes étaient désavantagées. En 2023, 768 millions d'euros d'impôt commercial ont été perçus sur le territoire de la capitale. Sur ce montant, 89 millions d'euros sont versés à la Ville. Si Monsieur le conseiller Wagner y voit une répartition avantageuse pour la Ville, nous ne pouvons pas partager son avis.

Monsieur le conseiller Wagner s'est prononcé en faveur d'un autre modèle, à savoir la création d'une grande entreprise de construction publique. Des entreprises de construction publiques ont existé en RDA. Une entreprise de construction publique qui existait encore à Berlin a été privatisée en raison de ses résultats catastrophiques. Des structures similaires se trouvent encore en Amérique du Sud. Nous nous en tiendrons à notre modèle, car nous pensons qu'il reste efficace.

En tant qu'échevin en charge des finances de la Ville de Luxembourg, je ne peux que souligner une fois de plus que le budget 2025 est un excellent millésime. Je remercie tous les orateurs pour leur intervention, y compris ceux qui se sont montrés plus critiques à l'égard du budget. Je me réjouis d'avance de pouvoir compter sur un soutien important lors du vote.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je remercie tout d'abord tous les orateurs qui ont posé des questions sur les domaines « Enfance et Jeunesse ». Mes remerciements vont également à Madame la conseillère Costantini pour son excellent rapport budgétaire.

L'élaboration d'un budget est toujours l'occasion de réfléchir à ce qu'une commune doit faire d'une part et aux priorités politiques qu'elle peut mettre en avant d'autre part. Le budget reflète donc aussi les priorités que les responsables communaux veulent se donner. Dans le cadre de la discussion sur l'organisation scolaire, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer les priorités pour les domaines de l'école et de l'enfance.

Dans le domaine de l'enfance, trois grands thèmes sont actuellement au premier plan : premièrement, la construction de nos nouvelles infrastructures scolaires ; deuxièmement, la volonté de développer un système basé sur une participation renforcée des enfants à la vie de la ville, de leur permettre de mieux connaître leur ville et de mieux exprimer leur opinion ; et troisièmement, la question de savoir comment la capitale peut devenir plus adaptée aux enfants.

Monsieur le conseiller Biver a demandé des précisions relatives au changement de paradigme au niveau des nouvelles infrastructures scolaires, c.-à-d. de la manière de concevoir et de construire les bâtiments. Un tel changement de paradigme est en effet en cours au niveau des réflexions menées à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle nationale. On essaie de plus en plus de construire des maisons de l'éducation comprenant à la fois le volet de l'école et celui du foyer scolaire, où l'on crée des synergies et où l'on essaie d'utiliser les locaux en commun. Nous y travaillons, et ce à plusieurs niveaux. Des entretiens ont eu lieu avec le ministère pour discuter de la manière dont les textes légaux devront être adaptés. Nous avons eu des entretiens avec la direction régionale et avec nos architectes, qui se sont donné un programme pour pouvoir planifier dans ce sens. Des visites ont eu lieu dans des structures à Bettembourg, Dudelange, Esch-sur-Alzette et Harlange. Nous irons dans cette direction lors de la construction de nouvelles maisons de l'éducation. Dans ce contexte, se pose inévitablement la question programmatique de savoir si des crèches doivent également être intégrées dans la planification. Je n'ai pas de « sentiments forts » à ce sujet pour le moment. Des questions comme celle de savoir s'il serait intéressant, d'un point de vue pédagogique, de laisser les enfants en bas âge sur le même campus pendant la journée et pendant de nombreuses années, ou s'il serait préférable qu'ils soient ici pendant un certain temps et là pendant un certain temps, doivent encore être discutées.

La maison de l'éducation représente également un changement de paradigme dans la mesure où elle offre de nouvelles possibilités d'intégrer des fonctions connexes : le travail avec les parents, le travail de quartier, un lieu de rencontre central, etc. Dans le cadre de nos *Apéri'Tours*, nous avons pu constater que de nombreux citoyens souhaitent un lieu où se rencontrer, où développer des activités dans l'intérêt de la vie du quartier. Dans les structures gérées par les associations *Caritas Jeunes et Familles*, *Inter-Actions* ou *ASTI* pour le compte de la Ville, les partenaires cités vont déjà dans ce sens.

Plusieurs intervenants ont évoqué le projet d'une maison de l'éducation dans le quartier de la Gare. Nos architectes travaillent intensivement à l'élaboration de ce projet. Un concept d'espace a été présenté au collège échevinal par les *Baupiloten Berlin*. Il convient de rappeler que l'UpFoundation avait initié un processus participatif en amont. À l'endroit où la maison de l'éducation sera construite se trouve encore le bâtiment du parking de la police. Ce bâtiment appartenant à l'État devra être démolie au préalable. La date exacte de la démolition est encore inconnue. Nos architectes travaillent actuellement à l'élaboration d'une consultation rémunérée. En février 2026, le lauréat de l'appel d'offres sera connu. En février 2027, un projet détaillé sera présenté au conseil communal. Nous souhaitons commencer la mise en œuvre du projet en décembre 2027. Idéalement, les travaux devraient être terminés en décembre 2030. La planification et la mise en œuvre de grands projets prennent du temps. Pour le projet mentionné, fin 2030 est effectivement la date d'achèvement la plus rapide possible. Nos architectes travaillent intensivement sur le projet.

L'association UpFoundation travaille déjà à l'amélioration de la cour de l'école la rue du Commerce, en collaboration avec les enfants du quartier. L'année prochaine, la cour sera entièrement rénovée et réaménagée. Des mesures ont également été prises pour l'amélioration de la sécurité aux abords de l'école rue du Commerce. L'UpFoundation travaille à la mise en œuvre du « paysage éducatif Gare ».

L'introduction de l'alphabétisation en français sera obligatoire pour toutes les communes à partir de 2026. Cela signifie que les enfants devront apprendre à lire et à écrire en français, mais cela ne signifie pas que toutes les matières soient enseignées en français. Dans de nombreuses matières, l'enseignement continuera d'être dispensé en allemand ou en

luxembourgeois. Monsieur le conseiller Benoy s'est interrogé sur la raison pour laquelle la Ville ne participe pas au projet pilote. En tant que commune, nous n'avons pas pu influencer cette décision. Le ministère de l'Éducation nationale avait sélectionné quatre écoles pour la mise en œuvre du projet pilote qui est en train d'être évalué.

Les travaux préparatoires pour la mise en œuvre d'une alphabétisation en français dans les écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg sont en cours, ceci en collaboration avec la direction régionale. Parallèlement, une société française a été chargée d'établir des prévisions concernant le nombre d'enfants qui fréquenteront notre école publique dans les 10, 20 ou 30 prochaines années. L'inconnue de cet algorithme : combien d'enfants fréquentant l'école privée rejoindront l'école publique avec l'introduction de l'alphabétisation en français ? Nous pensons qu'il s'agira d'un nombre d'enfants assez important, mais pas énorme. Il est probable que de nombreux parents continueront à inscrire leurs enfants dans une école privée, car la prévalence de l'allemand et du français dans l'école publique sera toujours présente et ce modèle n'est pas envisageable pour de nombreuses familles qui, par exemple, souhaitent plutôt une école anglophone pour leur enfant.

Monsieur le conseiller Benoy a soulevé la question des normes minimales pour les PEP. Il s'agit ici de la coopération entre l'école et le foyer scolaire. La Ville a recruté récemment une personne au sein du Service Enseignement dont la mission spécifique est de promouvoir et d'améliorer cette coopération. Des entretiens sont actuellement en cours avec les responsables d'école et ceux des foyers scolaires. À ce stade, l'objectif minimal est qu'un projet organisé conjointement par l'école et le foyer scolaire ait lieu chaque année dans chaque secteur scolaire. Les représentants des écoles et des foyers scolaires se rencontrent trois fois par an pour discuter des besoins des enfants et analyser comment ils peuvent répondre ensemble à ces besoins. La LUGA 2025 sera certainement l'occasion pour les foyers scolaires et les écoles de profiter ensemble d'une offre intéressante. Il est envisagé de proposer, via les PEP, des cours de formation continue s'adressant aussi bien au personnel enseignant qu'au personnel des foyers scolaires.

Le souhait d'une meilleure mixité sociale dans les écoles de quartier a été exprimé. La ville de Luxembourg compte 19 ressorts scolaires, c.-à-d. que l'organisation est basée sur une logique de quartier qu'il serait difficile de briser. Dans le cadre du travail de la société française mentionnée, j'imagine bien qu'il y aura une adaptation de l'un ou l'autre ressort scolaire si l'on constate qu'une situation ne correspond plus à la réalité de la vie. Nous n'abandonnerons probablement pas la logique de quartier. Nous examinerons également si les résultats des « épreuves standardisées » permettent d'identifier les ressorts scolaires qui nécessitent une attention particulière, c.-à-d. où les enfants issus de milieux socio-économiques plus difficiles ont besoin d'un soutien pédagogique spécifique. La semaine passée, j'ai appris que le ministère de l'Éducation nationale était désormais en mesure de nous présenter les différentes données. Je pense que nous nous rencontrerons au début de l'année 2025 pour traiter ensemble les différentes données, avec l'objectif de pouvoir porter un regard plus ciblé sur les différentes écoles en fonction de leurs besoins.

La rotation du personnel dans les écoles de la Ville a lieu, mais elle n'est pas excessive ni ne constitue un défi particulier pour la Ville. Les raisons sont multiples et il serait faux d'attribuer le changement de personnel au seul fait que les enseignants ne soient pas satisfaits dans leur école. Il est courant que les enseignants soient titulaires d'une classe pendant deux années consécutives (c.-à-d. pendant un cycle d'apprentissage) et qu'un changement ait ensuite lieu. Ce changement est souvent dû à la formation, au statut des enseignants concernés, c.-à-d. qu'il résulte d'un système donné. Un changement de personnel peut également avoir lieu parce que les

enseignants suivent une formation supplémentaire au cours de leur carrière, c.-à-d. qu'ils interrompent brièvement leur carrière pour réintégrer l'école à l'issue de leur formation. En ce sens, le modèle « enseignant un jour, enseignant toujours » n'existe presque plus. Nous sommes confrontés à une plus grande flexibilité. La rotation du personnel dans nos écoles ne nous préoccupe pas directement pour le moment. Le système de permutation s'est développé historiquement à Luxembourg-Ville, ce qui n'empêche pas que, par exemple, en cas de situation difficile, un projet spécifique puisse être défini dans le but de garantir que le nombre d'enseignants dans l'école reste stable, sachant que les enfants ont besoin de personnes de référence fixes. Lors de la visite d'une école à Dudelange, nous avons appris que la commune ne gère actuellement que des écoles à projet, où le personnel enseignant et le personnel du foyer scolaire sont protégés pendant une certaine période des effets d'un système de permutation.

Étant donné qu'on ne parle pas souvent des crèches, je suis heureux de constater que plusieurs intervenants se sont exprimés sur le sujet. La question était de savoir s'il ne serait pas judicieux d'avoir une crèche publique dans chaque quartier de la ville. Ce serait en effet la situation idéale. Avec nos crèches municipales, nous couvrons actuellement 10 % de la demande : Au total, plus de 4.000 enfants fréquentent une crèche sur le territoire de la capitale, dont 440 enfants dans une crèche municipale.

Les autres enfants fréquentent donc une crèche gérée par le secteur privé, une situation qui s'est développée historiquement et qui serait difficile à changer, car les acteurs privés ont leur place sur le marché. Sur la base des chiffres qui nous sont fournis par la société française, il serait tout à fait envisageable d'examiner où des crèches supplémentaires de la Ville pourraient être créées. Il existe une liste d'attente pour les places dans les crèches municipales, qui ne peut cependant pas être comparée à la liste d'attente pour les foyers scolaires. Comme l'école est obligatoire au Luxembourg pour les enfants âgés de 4 à 16 ans, la demande de places dans un foyer scolaire est très élevée. Comme l'école n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 4 ans, les parents ont une plus grande liberté de choix, ce qui se reflète dans l'offre importante de crèches privées. En outre, il convient de noter qu'il est actuellement difficile de trouver du personnel pour les crèches, ce qui signifie que si nous devons augmenter massivement le nombre de crèches municipales, nous aurions du mal à trouver du personnel qualifié. Je pourrais toutefois imaginer que nous puissions à l'avenir intégrer une crèche dans l'un ou l'autre projet d'infrastructures scolaires.

Dans le domaine de la jeunesse, nous nous penchons également sur le thème important de la manière dont la participation des jeunes peut être renforcée. Des *City Parties* ont eu lieu pour la première fois à l'*Atelier*, ce qui nous a permis de répondre à la demande des jeunes d'organiser des fêtes sans alcool pour les adolescents de 12 à 17 ans sous la surveillance de la Ville. Les réactions des parents sont positives. La nouvelle offre est également bien accueillie par les jeunes : lors des deux soirées, on a compté une fois 500 et une fois 600 jeunes participants. L'ambiance des soirées était bonne. La police, les maisons de jeunes et des associations comme « Inter-Actions » étaient présentes avec des stands d'information.

La Ville organise non seulement des *City Parties* pour les jeunes, mais également d'autres événements, tels que le Intra-Urban Festival, le Dance Festival, le Future Talent Stage Festival ou My Urban Piano. Parallèlement, la Ville soutient de nombreux événements organisés par différents acteurs. La Ville est bien positionnée avec son offre actuelle d'événements et l'organisation de nombreux autres événements dépasserait les capacités du Service Jeunesse. Cependant, si les jeunes nous demandent d'organiser d'autres événements, nous ne nous y opposerons certainement pas.

Les résultats du forum de discussion *Lëtzt'discuss* seront publiés prochainement. Le Service Jeunesse a transmis les nombreuses idées et suggestions aux différents services, et leurs avis sont maintenant disponibles. Nous les examinerons point par point et verrons lesquelles pourront être mises en œuvre. Il s'agit par exemple d'armoires à livres, d'aires de fitness supplémentaires en plein air, d'heures d'ouverture des magasins plus longues le soir, de bus de nuit, etc. Nous avons regroupé les deux dernières propositions dans le projet *Future Generations*. Dans le cadre du thème « À quoi ressemble pour vous une vie nocturne attractive dans la ville de Luxembourg ? », le Service Jeunesse de la Ville, en collaboration avec l'association *Youth & Work*, accompagnera 15 jeunes pendant six semaines en janvier 2025.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je voudrais remercier Madame la conseillère Costantini pour son excellent rapport et le Service Finances pour son travail remarquable.

Comme nous tous, Monsieur le conseiller Biver espère que le nouveau stade d'athlétisme de Hamm sera prêt pour les Jeux des petits pays. Le programme du projet est prêt, mais nous connaissons tous la lenteur des procédures légales. On travaille d'arrache-pied pour que le stade soit prêt pour la fin 2028.

Monsieur le conseiller Boisante est préoccupé par la surcharge des infrastructures de rugby, qui a pour conséquence que de nombreuses personnes ne peuvent pas s'inscrire dans un club de rugby. Le rugby est actuellement pratiqué à Weimerskirch (terrain de football), à Cessange (terrain synthétique) et pour les grands tournois au Stade de Luxembourg. De nouvelles infrastructures sportives sont prévues sur le site « Grauhans » à Neudorf, dont un autre terrain de football, où le rugby pourra également être pratiqué à terme. La demande de terrains de football est importante. À l'heure actuelle, il y a une demande pour 3,5 terrains de football supplémentaires. Pour pouvoir les aménager, il nous manque encore les terrains nécessaires. Actuellement, nous menons des négociations avec sept propriétaires de terrains situés près du chemin menant vers le site « Grauhans ». Nous avons besoin de ces terrains pour pouvoir créer un deuxième accès, afin de pouvoir organiser plus tard également des événements de plus grande envergure. Nous nous trouvons actuellement en « état de siège », car les communes avoisinantes n'ont créé ni de terrain de football ni de terrain de rugby sur leur territoire ces derniers temps. Des clubs des communes voisines souhaitent transférer leur siège à Luxembourg-Ville, dans l'espoir que des infrastructures seront mises à leur disposition. Or, le fait est que tous les créneaux horaires pour nos terrains de football, nos halls sportifs et nos piscines sont occupés du lundi au dimanche, de 6 heures du matin à 23 heures le soir. C'est pourquoi j'appelle les clubs des communes voisines qui ont l'intention de transférer le siège de leur club à Luxembourg-Ville, à se renseigner d'abord auprès de nos services s'il reste des créneaux horaires disponibles.

Monsieur le conseiller Benoy reproche à la Ville de ne pas être assez *smart* dans le domaine de l'énergie. Cette déclaration m'a interpellée, de sorte que je souhaite revenir brièvement sur tous les efforts entrepris par la Ville. La Ville fait de très gros efforts dans le domaine du photovoltaïque. La faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques est étudiée dans le cadre de tous les projets prévus par la Ville. Nous sommes à la recherche d'un terrain se prêtant à l'installation d'une éolienne. Je rêve d'installer une éolienne de 178 mètres de haut. Une grande éolienne peut produire trois fois plus d'énergie que dix petites. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes et de contraintes, notamment en ce qui concerne les zones de vol et les zones de radar.

Les pompes à chaleur sont installées, dans la mesure du possible, dans tous les nouveaux bâtiments. Mais là encore, il faut tenir compte des contraintes et vérifier ce qui est faisable.

Monsieur le conseiller Benoy affirme que la Ville continue d'étendre son réseau de gaz. Pourtant, vous devriez savoir, Monsieur Benoy, que votre collègue François Bausch a mis en place, lorsqu'il était ministre de l'énergie, un règlement grand-ducal – entré en vigueur le 20 janvier 2022 – prévoyant que la pompe à chaleur doit devenir le mode de chauffage standard des nouvelles maisons et appartements, remplaçant ainsi le gaz et le mazout. La Ville s'y conforme strictement.

Dans son intervention relative au rapport environnemental, Monsieur le conseiller Philippart a félicité la Ville de sa gestion de l'énergie. Nous comprenons les inquiétudes exprimées par *déi gréng* concernant les pesticides, qui constituent un problème majeur non seulement au Luxembourg, mais dans tous les pays. Une directive européenne adoptée en 2014 et d'autres directives adoptées ultérieurement ont interdit l'utilisation d'un certain nombre de pesticides, mais cela ne s'applique pas à tous les pesticides. L'utilisation de produits phytosanitaires ne peut toutefois pas être totalement interdite, sinon nos agriculteurs ne pourraient plus rien produire. Au cours des dix dernières années, les agriculteurs luxembourgeois ont perdu 50 % de leurs revenus. Nous avons perdu la guerre contre le pesticide glyphosate. Le Luxembourg s'était prononcé contre son utilisation, mais en novembre 2023, la Commission européenne a autorisé l'utilisation de ce dés herbant pour dix années supplémentaires. L'utilisation des pesticides dont l'usage est encore autorisé au Luxembourg est contrôlée. Le ministère de l'Environnement et l'Administration de la gestion de l'eau effectuent régulièrement des contrôles. La Ville respecte la réglementation, mais elle ne peut pas être seule responsable de toutes les pollutions chimiques encore présentes dans nos cours d'eau.

Le seuil international de nitrates est de 50 mg de nitrates par litre. Une partie des sources de la Ville de Luxembourg se trouve sur le territoire de la commune de Kopstal. Sur le plateau qui s'y étend se trouvent des champs qui sont encore et toujours fortement fertilisés pour faire pousser le maïs, une plante qui n'apprécie pas particulièrement notre climat. Depuis quelques années, il y a une plus grande prise de conscience des dangers des nitrates restant dans le sol, ce qui a conduit à une fertilisation différente. Autour du lac de la Haute-Sûre, les agriculteurs sont régulièrement sensibilisés et informés sur ce qui peut ou ne peut pas être utilisé comme produit phytosanitaire dans une zone de protection des eaux. Sur le territoire de la Ville de Luxembourg, des zones de protection sont également définies. Seuls le plateau de Kopstal et le site *Tubishaff* n'ont pas encore fait l'objet de règlements définitifs.

En outre, il existe une coopération régionale. La Ville de Luxembourg et les communes environnantes se rencontrent à intervalles réguliers. Le 15 janvier 2025, une réunion sera organisée pour discuter à nouveau de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le site *Tubishaff* et de la délimitation de zones de protection des eaux. Ensemble, nous travaillons à améliorer encore la situation.

Les contrôles sur les champs loués par la Ville sont effectués par le ministère de l'Environnement et l'Administration de la gestion de l'eau. S'il s'avère qu'un fermier n'a pas respecté les prescriptions en matière d'engrais, la Ville lui adresse un avertissement. Il faudrait examiner si d'autres mesures de sanction pourraient être inscrites au contrat de bail. La qualité de notre eau potable et de nos cours d'eau nous tient à cœur. La Ville est chef de file au Luxembourg. Dans d'autres communes, les stations d'épuration sont loin d'être aussi efficaces qu'à Luxembourg-Ville, ce qui fait que la qualité de l'eau des cours d'eau qui traversent le territoire de la Ville laisse encore à désirer.

La ville éponge est un concept d'urbanisme visant à absorber et à stocker sur place le maximum d'eau de pluie et de surface. Pour cela, il faut suffisamment d'espace. Cela pourrait

être prévu dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux PAP. Madame la conseillère Gaasch estime qu'il ne faut pas gaspiller l'eau potable et qu'il faut utiliser l'eau de pluie pour les chasses d'eau et l'arrosage des jardins. Il convient de rappeler qu'à l'époque, un ministre vert avait supprimé les subsides accordés aux citoyens pour la récupération de l'eau de pluie dans de grandes cuves.

Le réchauffement de la planète a également été abordé. En 2024, un réchauffement de la planète de 1,62 degré en moyenne a été calculé. Nous essayons désespérément de limiter le réchauffement à moins de 1,5 °C, mais cette valeur est dépassée. Au Luxembourg, un vent chaud de sud-sud-ouest souffle souvent dans les basses couches de l'atmosphère, apportant souvent beaucoup de pluie. Le risque de fortes pluies augmentera dans les années à venir, raison pour laquelle la Ville a informé ses citoyens des mesures à prendre dans une telle situation. En cas d'inondations, la Ville aide ses citoyens autant qu'elle le peut. Une information rapide sur l'imminence d'un risque d'inondation est l'une des mesures les plus importantes pour prévenir les catastrophes. Dans le cadre de la gestion des catastrophes, Monsieur le conseiller Philippart a souligné l'importance de la numérisation des bâtiments et des forêts, afin de pouvoir réagir le plus rapidement possible. Le temps est un facteur décisif pour éviter des dégâts importants.

Même si nous luttons contre les pesticides et les nitrates, les installations de traitement de l'eau sont toujours nécessaires. L'eau provenant de nos sources a un degré de dureté élevé. Dans le cas de l'eau du SEBES, il s'agit en revanche d'une eau douce, raison pour laquelle il faut encore ajouter du calcaire pour qu'elle réponde aux normes de l'ordonnance sur l'eau potable. L'eau du SEBES est une eau de surface, ce qui présente le grand avantage d'avoir une teneur en nitrates de 11 mg par litre seulement. Les valeurs de l'eau de nos sources sont parfois plus élevées. C'est pourquoi l'eau de source et l'eau du SEBES sont également mélangées, de sorte que nous n'atteignons jamais la valeur-seuil de 50 mg de nitrates par litre. Les installations de traitement de l'eau resteront nécessaires à l'avenir pour que tous les ménages de la capitale soient approvisionnés en eau potable de la même qualité.

Grâce à l'utilisation de charbon actif, à l'ultrafiltration et à la désinfection à l'ozone, il est possible d'éliminer environ 95 % des bactéries, virus et parasites présents dans l'eau. De plus, notre Service Eaux prévoit d'utiliser la nanofiltration pour réduire la dureté de l'eau de plusieurs sources, dont celle du *Birelergrund*.

La capacité de la station d'épuration de Beggen sera augmentée de 210.000 à 450.000 équivalents-habitants. Suivront les travaux de construction de la quatrième étape de traitement, au cours de laquelle l'eau sera traitée à l'ozone et aux granulés de charbon actif, afin d'éliminer les résidus de médicaments et les micropolluants de l'eau. La qualité de l'eau qui se déverse dans l'Alzette à Beggen s'est déjà améliorée et la quatrième étape de traitement permettra de l'améliorer encore.

La Ville fait par ailleurs de gros efforts pour réguler le débit de nos cours d'eau. La première phase de renaturation de la Pétrusse est terminée et la deuxième phase est en cours de planification. La renaturation de l'Alzette est terminée sur le territoire de la commune de Walferdange et sera mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Luxembourg. La renaturation sert également à la protection contre les inondations.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : La création de logements supplémentaires est un grand défi. L'année prochaine, environ 80 logements locatifs supplémentaires et logements abordables seront créés. La Ville rachète des projets VEFA, ce qui permettra de créer d'autres logements sur son territoire. Rapprocher l'habitat et le travail équivaut également

à une meilleure qualité de vie. La Ville estime qu'il est de sa responsabilité de créer davantage de logements locatifs et de logements à des prix abordables. La demande de logements abordables est importante. C'est pourquoi je me réjouis que la Ville continue d'investir dans ce domaine.

Le budget de l'action sociale est en augmentation. Les projets sociaux sont poursuivis et avancent. Vous savez tous que les projets *housing first* me tiennent particulièrement à cœur. J'ai donc été très heureuse de constater que mes collègues du collège échevinal étaient d'accord pour soutenir le développement de structures de ce genre. Deux types de structures *housing first* sont nécessaires : d'une part des structures avec des studios pour les personnes qui ont besoin de plus d'encadrement et de soutien de la part de travailleurs sociaux, et d'autre part, des logements pour les personnes qui peuvent se débrouiller seules. Je crois fermement au sens et à l'utilité des structures *housing first* et je ne peux donc que me réjouir que tant les représentants du DP et du CSV que l'opposition soulignent l'importance de tels sujets. Il est encourageant de constater que lorsqu'elles ont la chance d'emménager dans un logement *housing first*, les personnes concernées consomment souvent moins de drogues ou d'alcool, voire cessent complètement cette consommation, et parviennent à se stabiliser. Ces logements *housing first* sont planifiés dans le cadre de nouveaux PAP. Il est important de savoir que les personnes concernées resteront dans ces logements et qu'il n'y aura donc pas de grand *turn-over*. Il est d'autant plus important que nous planifions d'autres logements de ce type afin d'aider les personnes qui ont peut-être déjà un long parcours derrière elles (haltes de nuit, *Wanteraktioun*, etc.). Il est à saluer que la Ville prévoit la création de logements *housing first* aussi bien dans le cadre de projets VEFA que dans le cadre d'autres projets de construction de logements.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je voudrais me joindre aux remerciements déjà exprimés. Mes remerciements vont à Madame Costantini pour son rapport budgétaire très intéressant. J'ai également apprécié le fait qu'elle ait mis l'accent sur le thème de la *Smart City*, un thème que j'avais également abordé il y a 11 ans. Au cours de ces 11 années, beaucoup a changé. La technologie s'est développée de manière fulgurante. Dans les classements internationaux, la ville de Luxembourg occupe toujours une place de choix. Les activités d'une *Smart City* peuvent être divisées en différents domaines : Smart Infrastructures, Smart People, Smart Governance, Smart Mobility, Smart Environment, Smart Living. Je voudrais aborder les domaines Smart Mobility et Smart Living.

Les investissements de la Ville dans le domaine de l'informatique et notamment dans la sécurité des données sont importants. Et bien entendu, la Ville essaie également d'utiliser les données collectées de manière intelligente et d'offrir à ses citoyens une ville plus intelligente. Il ne s'agit pas seulement de réseaux pour les besoins de nos services, mais aussi d'offres dans l'intérêt des citoyens (p.ex. *Bierger-Center*, mobilité, environnement, topographie, etc.)

Nos concitoyens non luxembourgeois qui viennent d'autres pays pour s'installer au Luxembourg sont plus que satisfaits de l'offre à Luxembourg-Ville et au Grand-Duché : transports publics gratuits, écoles de musique gratuites, infrastructures sportives, etc. Les offres déjà existantes de la Ville et toutes les offres que nous voulons encore fournir à l'avenir méritent parfaitement le qualificatif de *smart*, même si je partage également l'avis selon lequel nous pouvons faire encore plus. Nous voulons faire plus et nous le ferons, mais tout cela ne peut pas être réalisé du jour au lendemain. Je reprends ici les mots d'une grande femme politique : « La perfection n'est pas de ce monde ». Tout n'est pas toujours parfait, mais nous nous efforçons toujours de faire encore mieux. Je peux vous assurer qu'au cours des douze derniers mois, nous nous sommes encore améliorés dans le domaine de la *Smart City*. Un

membre du personnel de notre Service TIC s'est déclaré prêt à analyser la situation actuelle en profondeur et à voir dans quelle direction nous devons nous diriger. Nous espérons qu'un document stratégique sera disponible d'ici l'été 2025. Celui-ci sera présenté au conseil communal et nous pourrions en discuter. Il est judicieux d'actualiser de temps en temps un tel document et de voir quelles améliorations peuvent encore être apportées.

Monsieur le conseiller Benoy a donné plusieurs exemples dont il a dit que l'approche ne pouvait pas être qualifiée de *smart*. Nous sommes bien entendu heureux de recevoir des remarques constructives, mais la question de savoir s'il s'agit de remarques *smart* est laissée en suspens. Monsieur le conseiller Benoy a cité l'exemple des factures de chèques-services. Celles-ci ne sont pas émises par la Ville, mais via la plate-forme nationale SIGI pour le compte du ministère compétent. Notre Service TIC est intervenu à plusieurs reprises auprès du SIGI pour que les factures affichent un code QR, mais jusqu'à présent, rien de tel n'a été fait.

Les invitations sur papier devraient en effet appartenir de plus en plus au passé. En collaboration avec le Service TIC, nous voulons examiner où il est possible d'agir pour éviter que les invitations, les factures, etc. ne soient envoyées sous forme papier. Notre *Bierger-Center* collabore avec le CTIE (Centre des technologies de l'information de l'État) pour permettre que toutes les factures soient envoyées, si on le souhaite, via la plateforme *myguichet.lu*. Je pense que nous sommes sur la bonne voie et que l'on peut donc très bien parler de *smart*. Le collège échevinal est ouvert à toute proposition *smart*, quel que soit le groupe politique qui la présente. Si certaines propositions sont réalisables, nous les prendrons volontiers en considération.

Le système de location de vélos Vel'Oh est géré par la société JCDecaux, avec laquelle nous avons conclu un contrat de dix ans. La société JCDecaux, qui est propriétaire des vélos, a décidé de ne pas équiper ses vélos d'un tracker GPS. Lorsqu'un nouveau marché public sera lancé dans quatre ou cinq ans, on pourrait envisager de prévoir l'installation obligatoire d'un système de tracking. Sur les plus de 25.000 abonnés du système Vel'Oh, la grande majorité utilisent correctement les vélos et les remettent également en bon état à la station.

Monsieur le conseiller Benoy a cité les villes d'Amsterdam, de Stockholm et de Copenhague, où des scanners de plaques d'immatriculation roulants sont déjà en route pour dresser des contraventions. Je ne peux que m'étonner que *déi gréng* proposent l'utilisation de voitures équipées de caméras pour repérer les véhicules mal garés. Les villes lancent des appels d'offres pour ce type de services. Ce sont des entreprises privées qui obtiennent le contrat, ce qui signifie qu'il s'agit d'une externalisation de services, ce qui ne ferait certainement pas plaisir au groupe *déi Lénk*. Les personnes âgées, qui sont moins à l'aise avec les smartphones, peuvent avoir du mal à payer les frais de stationnement via l'application pour téléphone portable et risquent d'être enregistrées comme contrevenantes par le scanner mobile de plaques d'immatriculation, parce qu'elles n'ont pas acheté leur ticket avec l'application pour téléphone portable. La Ville de Luxembourg n'a pas encore introduit un tel système, et on peut se demander s'il est vraiment aussi *smart*. Il convient également de rappeler que nos agents municipaux ne se contentent pas d'émettre des avertissements taxés à l'encontre des personnes qui ont mal garé leurs voitures, mais qu'ils ont également d'autres missions. En se déplaçant dans les quartiers, ils assurent une présence et donnent un sentiment de sécurité aux habitants.

Monsieur le conseiller Benoy a évoqué le dossier ZUG et a reproché au collège échevinal un manque de transparence dans l'utilisation des données. Madame le bourgmestre Lydie Polfer y a déjà répondu en détail. La Ville attend la conclusion du tribunal.

En 2024, le conseil communal a beaucoup discuté de l'offre Carloh, ce qui est finalement une bonne publicité pour cette offre. Il est à noter que depuis cette année, plus aucun membre du collège échevinal ne siège au conseil d'administration de la société *Carsharing Luxembourg*. Il est vrai que Carloh est déficitaire – comme beaucoup de services proposés par des communes. Dans des villes étrangères, on trouve cependant aussi des prestataires d'autopartage qui ne sont pas déficitaires. Nous savions dès le départ que ce serait difficile à Luxembourg-Ville et il n'était pas prévu au niveau budgétaire que l'offre ne soit plus déficitaire après dix ans. Néanmoins, il est également normal qu'après dix ans, on puisse se demander comment Carloh va évoluer. Le collège échevinal s'est prononcé en faveur d'une augmentation de capital qui permettra au prestataire de bien fonctionner pendant deux ou trois ans, la contribution de la Ville étant inférieure aux attentes de la société *Carsharing Luxembourg*. En attendant, il s'agira d'examiner si une collaboration avec un nouveau partenaire serait peut-être possible, l'option d'une solution nationale pouvant également être envisagée. À aucun moment il n'a été question de ne plus proposer d'autopartage dans la ville. En attendant une meilleure solution, il s'agit de voir où le bât blesse chez *Carsharing Luxembourg* et ce que nous pouvons faire pour faire connaître encore mieux l'offre. Dans les semaines à venir, une nouvelle campagne d'information sera lancée.

En ce qui concerne l'itinéraire cyclable de la rue des Aubépines, je ne peux que répéter que nos services y travaillent. La mise en œuvre du projet national « Boulevard de Merl » est importante pour obtenir l'espace nécessaire à la création d'un itinéraire cyclable sûr jusqu'au Centre hospitalier de Luxembourg. Afin de répondre aux normes en vigueur, il faudra probablement transplanter quelques arbres. En ce qui concerne les rues cyclables, la Ville a chargé un bureau d'études de présenter d'ici l'été 2025 des recommandations sur le réseau des itinéraires cyclables, y compris sur les rues cyclables.

Dans les semaines à venir, le service compétent présentera au collège échevinal ses propositions concernant le stationnement résidentiel. Il s'agira alors d'examiner ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas, ou encore où nous souhaitons procéder à des adaptations et où nous ne le souhaitons pas. Si des adaptations s'avèrent nécessaires, la commission consultative compétente en sera saisie en temps voulu.

Plus de 50 stations de recharge sont disponibles dans le nouveau Parking Stade. Des stations de recharge se trouvent également dans la rue. La question était de savoir comment procéder à l'avenir. La Ville a chargé un bureau d'études de rédiger un cahier des charges. Un appel d'offres sera lancé afin de déterminer les emplacements des stations de recharge à exploiter par l'entreprise retenue sur l'ensemble du territoire de la ville. L'adjudication se fera fin 2025. Avant de pouvoir déterminer l'emplacement des stations de recharge, Creos devra analyser où cela est possible.

J'ai été ravi de constater qu'il y avait moins de questions que d'habitude sur la mobilité – ce qui démontre que vous êtes généralement satisfaits de la mobilité en ville.

Plusieurs questions ont été soulevées au sujet de la gestion des déchets. Monsieur le conseiller Benoy a déclaré que la Ville faisait du surplace en matière de recyclage des déchets. Le taux de recyclage des déchets a légèrement augmenté. Mais nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, car nous voulons faire toujours mieux. La Ville mène des campagnes de communication et de sensibilisation et va à la rencontre des citoyens, des entreprises et des commerces pour les informer sur la manière dont les déchets peuvent être recyclés ou évités. Ces efforts portent leurs fruits. En dix ans, la population de la ville est passée de 104.000 habitants (en 2014) à 135.000 habitants, soit une augmentation de près de 30 %. Et pourtant, pour la même

période, le volume total des déchets a diminué de 63.068 à 61.731 tonnes (moins 2,12 %). Les déchets résiduels sont passés de 38.588 à 34.293 tonnes (une baisse de plus de 11 %). Le recyclage est passé de 24.480 à 27.438 tonnes, soit une augmentation de plus de 12 %. Les déchets résiduels par personne sont passés de 371 kg en 2014 à 254,56 kg par personne en 2024 (moins 31 %). Notre service a fait un travail *smart* au cours des dix dernières années.

Monsieur le conseiller Benoy reproche au collège échevinal de ne pas vouloir fixer les taxes de ramassage des ordures par vidage ou en fonction du poids. Nous n'avons jamais dit qu'une telle mesure soit impossible à mettre en œuvre. Depuis plus d'un an, le service compétent travaille à la mise en place d'un système afférent. La mise en place d'une nouvelle structure de taxes est complexe pour une commune comme la Ville de Luxembourg. Tout doit être analysé en détail. La nouvelle structure de taxes doit être compréhensible pour le citoyen. L'année prochaine, nous pourrions en saisir la commission consultative compétente.

Notre *Service Biens* est actuellement très sollicité. Des terrains sont nécessaires pour la construction de logements et d'infrastructures publiques. Pour les projets VEFA la Ville a fixé des prix : 4.000 € maximum par mètre carré de terrain et 5.800 € maximum par mètre carré pour les constructions. Nous avons également précisé que les promoteurs qui souhaitent nous vendre un projet VEFA doivent nous présenter leurs coûts réels. Nous n'avons pas racheté les projets VEFA pour que les promoteurs privés puissent s'en mettre plein les poches, mais parce que plus rien n'était construit et plus aucun contrat n'était signé, ce qui entraînait une hausse des prix sur le marché du logement locatif. Notre motivation était d'aider à construire plus de logements tout en préservant les emplois dans le secteur de la construction. Nous avons clairement indiqué que nous allions proposer les logements VEFA à la location. Nous n'avons pas précisé pour quels logements nous allions demander une « aide à la pierre ». Vous devriez nous accorder que nous prendrions cette décision le moment venu, car nous souhaitons atteindre une bonne mixité sociale.

Je voudrais faire remarquer à Madame la conseillère Miltgen qu'il est difficile de trouver une autre ville en Europe dont la couverture en fibre optique est aussi avancée que celle de la Ville de Luxembourg. Le déploiement de réseaux de fibre optique a commencé en 2007. Un plan directeur a été élaboré, qui est développé en permanence depuis 2010. Lorsque des travaux d'infrastructure sont réalisés, la fibre optique est également posée. La couverture en fibre optique est aujourd'hui presque complète. Des lignes de fibre optique sont louées à 27 clients différents, dont la police, le CTIE, les CFL et CREOS. Depuis 2007, la Ville dispose également de son propre réseau WIFI sur l'ensemble de son territoire. Nos services peuvent utiliser ce réseau en interne en mode sécurisé, ce qui nous rend moins dépendants des fournisseurs externes. Nous ne négligeons ni nos réseaux ni la sécurité. C'est pourquoi nous investissons également dans le réseau LoRaWAN. Madame la conseillère Miltgen a également évoqué la cybersécurité. Avant 2010 déjà, notre service avait mis en place une équipe spécialisée dans la sécurité, avec pour mission de sécuriser les infrastructures centrales et les réseaux techniques de l'ensemble des services de la Ville. Notre Service TIC est toujours consulté lors de projets informatiques et sensibilise également les milliers de collaborateurs de la Ville. Nous sommes très bien positionnés en matière de cybersécurité. Lors de la tentative d'atteinte à notre système informatique en 2024, les utilisateurs n'ont eu des problèmes d'accès à notre site web que pendant un seul jour. Lors de la deuxième cyberattaque, nous étions très bien positionnés. *Digital Twins* est un autre projet sur lequel nous travaillons. Il s'agit de créer une représentation numérique de la ville qui sera utilisée pour simuler des projets. Plusieurs villes européennes travaillent déjà avec ce système. *Data Lake* est un entrepôt numérique central. Nous allons nous attaquer à ce projet en collaboration avec *HotCity*.

L'organisation d'événements est importante pour une ville, pour ses citoyens, pour ses commerçants. Si les événements traditionnels dans la Ville-Haute et au quartier de la Gare attirent de nombreux visiteurs, il y a moins d'événements dans les quartiers résidentiels. Cela doit rester ainsi, car nous ne voulons pas que de grandes fêtes aient lieu jusqu'à 1 heure du matin dans les quartiers résidentiels, mais cela n'empêche pas que des événements ponctuels de plus petite envergure puissent avoir lieu dans les quartiers résidentiels.

Monsieur le conseiller Wagner a critiqué l'externalisation des services, entre autres au sein du Service Autobus. Le Service Autobus de la Ville emploie plus de 400 personnes. De toutes les communes, la Ville de Luxembourg compte certainement le plus grand nombre de bus pour assurer le transport public. Comme nous voulons constamment améliorer notre offre et proposer un réseau de bus encore plus dense, nous avons recours à l'externalisation. Actuellement, environ deux tiers de nos lignes de bus sont externalisées. Les exigences des cahiers des charges sont strictes et des contrôles sont également effectués régulièrement. Le service aux citoyens est excellent.

J'invite Monsieur le conseiller Wagner à nous indiquer une commune du pays qui, par rapport au nombre de ses habitants, compte autant de collaborateurs que la Ville de Luxembourg. La Ville s'efforce de fournir ses services autant que possible en interne, mais il faut de temps en temps faire appel à des prestataires externes qui peuvent également fournir un bon travail. Je ne pense pas que l'une des tâches principales de la Ville soit de mettre en place des crèches municipales, sachant que des prestataires privés peuvent également offrir ce service. Je pense plutôt que l'une de nos tâches principales consiste à construire des infrastructures sportives, par exemple.

Monsieur l'échevin Mosar a abordé les recettes de l'impôt commercial. Je tiens à préciser à ce sujet qu'en 2023, 768 millions d'euros d'impôt commercial ont été perçus sur le territoire de la capitale. Sur ce montant, 89 millions d'euros ont été versés directement à la Ville. Une deuxième répartition a bien lieu, mais le montant total des sommes allouées à la Ville reste bien inférieur aux 40 % de l'impôt commercial perçu sur le territoire de la Ville.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : En préambule, je voudrais également remercier Madame Costantini pour son excellent rapport. Elle a placé le thème de la numérisation au centre. Les exemples cités montrent à quel point la numérisation et, en partie, l'intelligence artificielle ont déjà fait leur entrée dans nos services et peuvent constituer une aide dans le sens d'une administration plus efficace. Mes remerciements s'adressent également à Madame Castagna et à ses collaborateurs. Ils font un excellent travail et sont à la disposition du rapporteur du budget pour le conseiller et l'aider.

La Ville a des finances saines. S'il en est ainsi, c'est grâce à une politique clairvoyante menée par les différents collègues échevinaux au cours des années passées. De nombreux projets ont été approuvés par le conseil communal, ce qui signifie qu'il y aura beaucoup d'investissements dans les mois et années à venir. Les finances de la Ville sont bien gérées et avec prudence.

Les déclarations de l'opposition veulent nous faire croire que nous vivons dans une ville dégradée. Monsieur l'échevin Goldschmidt a souligné à juste titre que beaucoup de gens choisissent de s'installer à Luxembourg-ville parce qu'ils savent que nous sommes une ville très intelligemment organisée à plusieurs niveaux. Certes, on peut toujours faire plus, mais je crois pouvoir dire que la majorité s'est donné un programme très ambitieux pour faire progresser notre ville à tous points de vue. Mes collègues échevins ont à nouveau

évoqué les nombreux projets en cours de réalisation et ont abordé avec une grande expertise des points qui relèvent de mes compétences, de sorte que je n'ai pas besoin d'y revenir.

Monsieur le conseiller Benoy a critiqué le fait que le débat sur le rapport environnemental 2021/2022 n'ait lieu qu'à la fin de l'année 2024. J'ai donné les explications nécessaires à ce sujet lors de la dernière séance. Les raisons de ce retard ont également été expliquées en commission. Nous sommes en train de travailler sur ces retards. Monsieur le conseiller Benoy s'est appuyé sur les chiffres indiqués dans le rapport environnemental 2021/2022 pour nous reprocher que nos objectifs ne soient pas assez ambitieux. Il faut bien sûr tenir compte du fait qu'entre-temps, un certain nombre de mesures ont été prises et que de nouveaux progrès ont été réalisés. *déi gréng* critiquent le fait que les émissions de CO₂ sur le territoire de la Ville n'aient diminué que de 10 % par rapport à 2014. En commission, il a été souligné qu'entre-temps, nous avons atteint une réduction de près de 40 % et que nous pouvons être très satisfaits de ce résultat. Nous sommes « *on track* ». Si tout se passe pour le mieux, nous dépasserons même notre objectif. Le présent rapport ne contient pas de chiffres sur l'impact de l'utilisation de bus électriques, l'achat de biogaz, etc., des domaines dans lesquels nous avons enregistré de grands progrès depuis 2021/2022. Actuellement, nous pouvons nous risquer à pronostiquer qu'd'ici 2030, nous aurons atteint une réduction de CO₂ de près de 85 % dans l'administration. La Ville produit déjà plus d'énergie renouvelable que nous n'en consommons. Ces données seront expliquées en détail dans le rapport environnemental 2023/2024. Je profite de l'occasion pour remercier de leur excellent travail tous les services qui ont contribué à l'élaboration du rapport environnemental.

Les lignes directrices pour un urbanisme durable sont en cours d'élaboration et devraient être disponibles en 2025.

Nous travaillons également à l'élaboration d'un concept de végétalisation. Celui-ci devrait être disponible en 2025 et comprendra des objectifs clairs. La stratégie que nous développons avec nos services y sera intégrée. La LUGA 2025 est bien plus qu'une simple exposition horticole. La LUGA est un moteur pour l'ensemble de la Grande Région. Il s'agit aussi de sensibiliser les gens à l'importance de la nature et de sa protection dans l'espace urbain, de provoquer un changement de mentalité dans la société. De nombreuses initiatives perdureront au-delà de la LUGA. L'objectif est de susciter l'enthousiasme de l'ensemble de la population, afin que tous contribuent à promouvoir le développement durable et à transmettre l'impact positif de la LUGA. Tout cela sera intégré dans le concept de végétalisation en 2025.

Nous avons déjà évoqué le plan de gestion des risques d'inondation. Ce plan va bien au-delà d'une simple protection contre les inondations. Il s'agit d'une approche holistique.

La pollution au dioxyde d'azote est en baisse constante. Dans les mois à venir, nous examinerons comment mieux publier les valeurs mesurées et obtenir ainsi une transparence encore plus grande.

Avant fin 2024, nous attendons une première certification dans le cadre du Pacte Nature.

La réduction des émissions de CO₂ des bâtiments privés constitue un défi majeur. Madame la conseillère Gaasch s'est renseignée sur les mesures prises par la Ville pour aider les ménages à cet égard. La Ville travaille en étroite collaboration avec l'Agence du Climat. La Ville a établi un cadastre thermique, accorde des subventions et offre des conseils aux citoyens. En 2025, nous renforcerons la sensibilisation des citoyens aux différentes aides proposées par la Ville. Nous travaillons en collaboration avec les entreprises. La semaine passée, le conseil communal a approuvé une convention avec

IMS Luxembourg (*Inspiring More Sustainability*). Toutes ces mesures sont expliquées plus en détail dans le plan climat. Parallèlement, nous analysons les expériences faites par la commune de Differdange dans le cadre du projet pilote « Zesumme renovéieren ». L'appel d'offres pour l'élaboration d'un plan climat a été lancé. Les différentes actions du plan climat seront encore mieux structurées afin que nous puissions collaborer le plus étroitement possible avec tous les acteurs en vue d'une meilleure sensibilisation.

Madame la conseillère Gaasch a estimé que la Ville voulait se procurer une bonne conscience en achetant du gaz vert. On pourrait répondre à cela que les électeurs des Verts veulent également s'acheter une bonne conscience lors des élections. L'essentiel est de faire passer un message. Si la Ville de Luxembourg, en tant qu'un des plus grands acteurs, décide de passer du gaz normal au biogaz, c'est un signal fort pour faire remarquer aux citoyens qu'ils ont eux aussi la possibilité de passer au gaz vert et de contribuer ainsi à une meilleure empreinte carbone. De plus, c'est un signal envoyé au marché qui montre qu'un acteur comme la Ville de Luxembourg est prêt à agir, ce qui permet également de rentabiliser la production de biogaz.

Les chiffres du rapport environnemental 2024 montreront l'ampleur des efforts consentis en matière d'installation de panneaux photovoltaïques. Nous sommes sur la bonne voie.

Madame l'échevin Beissel a déjà répondu en détail aux questions et remarques soulevées au sujet de l'eau.

Le service compétent travaille à l'élaboration d'un concept visant à aider les associations à organiser des événements sans produits jetables.

En ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs de biodiversité, ces derniers seront disponibles à la mi-2025 et seront intégrés dans le concept de végétalisation.

L'élaboration du dossier du maître d'ouvrage (*Bauherrenmappe*) a fait l'objet d'un travail assidu. Dans le cadre de la déclaration du gouvernement au sujet de la simplification administrative, il a été décidé de mettre en place une plateforme informatique au niveau du ministère. Les collaborateurs de notre service concerné sont impliqués dans ces travaux.

Une liste des bâtiments de la Ville de Luxembourg qui consomment le plus d'énergie a été établie et nous sommes en train de planifier lesquels de ces bâtiments devront être rénovés en priorité sur le plan énergétique. Il convient de noter qu'il est parfois difficile de trouver les capacités nécessaires auprès des bureaux d'études et/ou dans le secteur de l'artisanat pour pouvoir rénover rapidement.

L'élaboration d'une brochure pour les nouveaux habitants a été proposée. D'une manière générale, la politique de la Ville est d'économiser le papier et de renvoyer les citoyens vers les informations en ligne. Je vais toutefois garder cette suggestion en tête.

Monsieur le conseiller Boisante a demandé si la Ville avait la volonté de constituer un stock de produits afin de pouvoir les mettre à la disposition des associations lors d'événements. Le service compétent présentera au collège échevinal une stratégie visant à éviter les produits en plastique à usage unique.

La création d'une économie circulaire dans le secteur de la construction présuppose le développement de tout un éco-système dans le secteur de la construction. La Ville est en contact permanent avec le ministère de l'Économie dans ce contexte.

Monsieur le conseiller Weidig a déclaré qu'il ne fallait pas sauter sur chaque nouvelle technologie et que la réduction des émissions de CO₂ n'était pas la chose la plus importante

au monde. Nous vivons dans une démocratie où chacun peut exprimer son opinion. Or, nous ne partageons pas l'avis de Monsieur le conseiller Weidig. Les émissions de CO₂ ont des conséquences importantes. Le rapport environnemental montre très bien les interactions et nous permet de mener une politique environnementale et climatique cohérente.

Je remercie Monsieur le conseiller Philippart d'avoir souligné l'importance du LCTO et de ses guides, car leur rôle est souvent sous-estimé. Ils sont des ambassadeurs importants de notre ville. C'est pourquoi je me réjouis de l'étroite collaboration avec le LCTO. Nous continuerons à soutenir le LCTO afin qu'il puisse continuer à montrer notre ville sous son meilleur jour.

Monsieur le conseiller Boisante s'est renseigné sur les mesures à prendre pour mieux commercialiser la ville et soutenir davantage les commerçants. La Ville peut faire beaucoup de choses pour fixer un cadre, mais elle ne peut pas définir les marchandises qu'un commerce doit vendre. Nous essayons cependant de rester en contact avec tous les propriétaires de locaux commerciaux et avec les chaînes de magasins. Récemment, nous nous sommes rendus au salon MAPIC de Cannes pour y promouvoir notre ville. Un groupe de travail a été créé, au sein duquel Madame l'échevine Cahen et moi-même développons, avec nos collaborateurs, un plan d'action pour revitaliser le quartier de la Gare. En 2023, les concerts « Gare Grooves » ont démarré. Dans les mois à venir, d'autres actions seront annoncées, dont un marché de nuit au quartier de la Gare et des activités impliquant toute la ville. Il convient également de rappeler une fois de plus que 25 % des pop-up stores parviennent à s'établir sur le marché. La Ville poursuivra le concept des pop-up stores.

Monsieur le conseiller Weidig n'a pas pu s'empêcher de critiquer une fois de plus l'association *CID Fraen an Gender* et m'a en quelque sorte présenté comme un représentant du wokisme. Je ne peux que répéter que le soutien de ladite association par la Ville se poursuit avec un grand engagement et que la Ville, en collaboration avec la Commission pour l'égalité des chances, continuera à l'avenir à travailler dans le sens de l'égalité des chances.

L'opposition a critiqué le fait que le rapport environnemental 2021/2022 ait été mis à disposition à trop court terme avant la réunion du conseil communal. Avec le service, je veillerai à ce que le rapport environnemental 2023/2024 soit présenté aux conseillers communaux un mois avant la séance au cours de laquelle il sera présenté et discuté.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie vivement mes collègues du collège échevinal pour leurs réponses détaillées aux questions et remarques des conseillers communaux.

Monsieur le conseiller Philippart a évoqué les grands efforts de la Ville au niveau culturel et a souligné que nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à soutenir nos institutions culturelles. De magnifiques projets seront mis en œuvre. Récemment, le conseil communal a approuvé le projet de transformation et de rénovation de la Cinémathèque ainsi que le projet de rénovation du grand auditoire du Conservatoire. À Clausen, la Maison Michel Rodange sera rénovée et accueillera le siège des écoles de musique. Monsieur le conseiller Philippart a demandé que la Photothèque continue à être soutenue afin que le public puisse accéder facilement à ses près de sept millions de photos. Je prends cette demande très au sérieux. En ce qui concerne les droits d'auteur des photos utilisées sur Internet, je vais faire vérifier ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Monsieur le conseiller Philippart a également indiqué que des investissements de 5,8 millions d'euros sont prévus pour des travaux dans les centres culturels. Il s'agit de travaux de plus ou moins grande envergure dans 15 centres culturels au total.

Ces travaux visent principalement à mettre les centres culturels en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

Je n'ai pas apprécié la manière dont Monsieur le conseiller Benoy a présenté les *Apéri'Tours*. Les *Apéri'Tours* ont été un grand succès. Rien que pour l'événement de lancement du 18 juin 2024, 350 personnes ont participé. Les citoyens ont également pu donner leur avis sur les quartiers en ligne. Au total, 13.896 citoyens ont consulté ce site Internet et 3.973 citoyens ont soumis leurs propositions en ligne. Tous les conseillers communaux qui ont participé aux *Apéri'Tours* ont pu constater que l'intérêt était grand. Suite à des visites de quartier dans une ambiance décontractée, les experts de nos services ont présenté en détail les différents projets prévus pour chaque quartier. Lors de l'*Ideation Lab*, 50 participants se sont réunis en équipes (une par quartier) pendant deux jours et demi, afin de développer des idées pour améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie dans leur quartier. Les résultats de ces travaux de groupe ont été présentés. Il est légitime de se demander comment les choses vont maintenant évoluer. Pour ce projet, la Ville s'est fait accompagner par des mentors externes expérimentés ainsi que par des spécialistes de nos services. Tant les propositions reçues par écrit que les travaux de groupe présentés sont actuellement analysés par un bureau d'études externe. Les résultats seront présentés au collège échevinal au printemps 2025. Nous verrons alors ce qui pourra être réalisé à court terme et quelles idées nécessiteront plus de temps pour être mises en œuvre. Le conseil communal sera informé des résultats de l'analyse. Il est possible que des modifications ponctuelles doivent être apportées au PAG ou au règlement sur les bâtisses pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des propositions. Les travaux de révision de notre règlement sur les bâtisses sont actuellement suspendus, car nous voulons attendre les propositions du gouvernement en matière de simplification administrative. Dès que ces propositions seront disponibles, nous les adopterons et réviserons notre règlement sur les bâtisses en conséquence. La commission du développement urbain en sera alors saisie.

J'ai également été heureuse d'apprendre que tant Monsieur le conseiller Benoy que Monsieur le conseiller Boisante se sont exprimés positivement sur la nouvelle présence de la police dans l'espace public. La Ville s'est longuement battue pour cela, car nous estimons que la présence locale de la police a un caractère préventif important. Les efforts en matière de formation de policiers supplémentaires doivent être poursuivis. Je souhaiterais qu'une table ronde nationale soit organisée, à laquelle participeraient non seulement des représentants de la police, mais aussi des représentants de la justice et des services sociaux, car ce n'est qu'ensemble que l'on pourra tenter de mieux maîtriser les situations que les gens doivent malheureusement vivre dans le quartier de la Gare et ailleurs. Il est inacceptable qu'en l'espace d'une semaine, la police dresse trois procès-verbaux à la même personne et qu'elle la retrouve le lendemain dans la rue sans que l'infraction n'ait fait l'objet de poursuites judiciaires. Cette situation est frustrante pour la police et donne à la personne verbalisée un sentiment d'impunité. Il faut remédier à ce genre de situations.

Je ne sais pas par qui Madame la conseillère Miltgen s'est fait conseiller pour faire de telles remarques au sujet de la LUGA 2025. La LUGA ne sera certainement pas un objet de prestige, bien au contraire ! Selon la devise « rendre visible l'invisible », la LUGA est conçue pour être extrêmement durable. Madame la conseillère Miltgen s'inquiète du fait qu'il n'y ait pas assez de places de parking disponibles. J'ai fait afficher aujourd'hui dans la salle du conseil communal le plan avec le concept de parking déjà développé et la réglementation de l'accès à la LUGA.

La Ville n'est pas non plus favorable à l'externalisation des services. Si nous pouvons éviter des externalisations, nous

le faisons. Plus de 350 personnes travaillent au sein de notre *Service Maintenance* et sont responsables du nettoyage de nos bâtiments. La société dans laquelle nous vivons a besoin de postes pour un personnel hautement qualifié, mais aussi de postes pour un personnel moins qualifié.

Je suis heureuse de constater que nous travaillons si bien ensemble pour que notre ville puisse continuer à relever les très grands défis auxquels elle a déjà été confrontée ces dernières années. Je dois absolument contredire l'affirmation de Monsieur le conseiller Boisante selon laquelle le budget 2025 ne serait pas ambitieux. Le conseil communal dispose d'un budget très ambitieux, qui reflète la politique annoncée dans la déclaration échevinale. Il faut toujours garder à l'esprit que la population de la ville a augmenté de 32.427 habitants au cours des dix dernières années. Cela n'aurait certainement pas été possible sans l'engagement de la part du secteur privé. Au cours des dix dernières années, 13.892 permis de construire ont été délivrés rien que pour la construction de logements sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Une grande partie de ces logements a été construite par le secteur privé.

Au cours des deux dernières années, et en particulier en 2023, nous avons été confrontés à des crises provoquées par des événements très divers. Nous avons pu constater à quel point ces crises peuvent avoir un impact négatif relativement rapide sur le marché du travail. J'espère qu'avec tous les projets qui se reflètent dans le budget, nous pourrions contribuer à stabiliser à nouveau cette société sur le marché du travail et que nous continuerons à réussir à organiser le vivre-ensemble dans la meilleure harmonie possible au sein de notre société multiculturelle, dont nous sommes tous fiers. Nous y sommes bien parvenus jusqu'à présent. Dans plusieurs pays européens, on constate des évolutions inquiétantes. Malgré tout ce que l'on peut toujours faire de plus et de mieux – et nous y travaillons tous ensemble –, nous devrions nous réjouir que notre pays ait un gouvernement et un parlement stables et démocratiquement élus et que nous ayons une communauté démocratique. C'est dans cet esprit que nous devrions continuer à travailler ensemble, afin de pouvoir dire l'année prochaine que nous avons réussi à faire avancer tel ou tel projet, ainsi que d'autres projets, et que nous contribuons à ce que notre ville continue à se développer de manière positive.

Pour conclure, je voudrais me joindre à tous les mots de remerciement. En tant que membre encore relativement nouveau du conseil communal, Madame la conseillère Costantini a relevé le défi de rédiger le rapport budgétaire de la commission des finances, une expérience qui révèle la complexité de la ville, la multitude de projets et qui montre également à quel point la ville est bien positionnée. Je tiens à remercier Madame Costantini, Madame Castagna et Monsieur Reding de leur excellent travail. Mes remerciements vont également à Monsieur le conseiller Claude Radoux, président de la commission des finances, à Monsieur l'échevin des finances Laurent Mosar, qui a mené les discussions au sein de la commission des finances de manière dynamique et engagée, et à tous mes collègues du collège échevinal. Nous essayons d'aborder le plus de choses possibles, mais pour nous aussi, la journée ne dure que 24 heures. Nous faisons de notre mieux.

Budget rectifié 2024 et projet de budget 2025

	Budget rectifié 2024	Projet de budget 2025
Recettes ordinaires	1.208.871.700	1.253.857.800
Dépenses ordinaires	859.879.400	894.664.700
Résultat ordinaire	348.992.300	359.193.100

	Budget rectifié 2024	Projet de budget 2025
Recettes extraordinaires	44.465.400	153.007.400
Dépenses extraordinaires	534.392.800	665.163.500
Résultat extraordinaire	- 489.927.400	-512.156.100
Résultat de l'exercice	-140.935.100	-152.963.000

Le budget rectifié 2024 et le projet de budget 2025 sont approuvés par les groupes DP et CSV. Les groupes déi gréng, LSAP, déi Lénk et ADR votent contre.

Comptes 2023 de la Ville de Luxembourg

Recettes ordinaires	1.113.042.942,16
Dépenses ordinaires	838.482.903,77
Résultat ordinaire	274.560.038,39
Recettes extraordinaires	60.976.074,92
Dépenses extraordinaires	305.584.880,59
Résultat extraordinaire	-244.608.805,67
Résultat de l'exercice	29.951.232,72

Situation comptable à la fin de l'exercice 2023

Résultat de l'exercice 2023	29.951.232,72
Boni exercices antérieurs	541.212.123,73
Résultat général	571.163.356,45

Les comptes 2023 de la Ville de Luxembourg sont approuvés à l'unanimité.

Comptes 2023 des fondations

Les comptes 2023 des fondations sont approuvés à l'unanimité.

Décomptes de projets de travaux

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Pour 13 des 16 projets de travaux pour lesquels les décomptes sont disponibles, les coûts sont restés inférieurs au devis voté. Cela montre que nos services travaillent bien et consciencieusement.

Les décomptes de projets de travaux sont approuvés à l'unanimité.

VIII. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PLACÉS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA VILLE

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le rapport annuel de l'Office social indique que de plus en plus de personnes s'adressent à l'Office social et que les situations dans lesquelles elles se trouvent sont de plus en plus complexes. Le principal problème des clients reste la recherche d'un logement. Les prix des loyers sont élevés. L'effectif de l'Office social a été augmenté ces dernières années, mais il reste en deçà des possibilités autorisées par la loi. Compte tenu des problèmes sociaux dans notre ville, il faudra continuer à augmenter les effectifs de l'Office social dans les années à venir. Les locaux dans lesquels l'Office social est installé sont trop étroits, ce qui explique que la collaboration entre les différentes équipes de l'Office social ne soit pas encore optimale.

Le taux d'occupation des lits dans les Hospices civils de la Ville n'est pas non plus optimal, notamment en raison de la concurrence qui existe entre les différentes structures de ce secteur. La question se pose de savoir comment les Hospices civils peuvent mieux se positionner afin de gagner en attractivité et d'atteindre un meilleur taux d'occupation. Nous ne pensons pas qu'une augmentation des tarifs soit utile. Il s'agit plutôt d'en rajouter au niveau de la qualité et de mieux adapter l'offre aux besoins. Les frais de personnel ainsi que le recrutement de personnel sont les défis qui se posent.

La Fondation Pescatore est déficitaire et on constate là aussi une forte pression sur les frais de personnel. *deï gréng* ont en partie critiqué le projet d'extension. La mise en œuvre du projet a pris du retard, les coûts ont massivement augmenté. Nous avons surtout critiqué le parking surdimensionné, sachant que la Fondation Pescatore est située à un endroit très central et bien desservi par les transports publics. C'est pourquoi nous nous abstenons, comme les années précédentes, lors du vote du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de la Fondation Pescatore.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Il n'y a pas qu'à l'Office social de la Ville de Luxembourg que la recherche de personnel s'avère difficile. Dans tout le pays, des assistants sociaux sont recherchés dans ce secteur. Nous regrettons également le fait que les agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS) ne soient pas encore regroupés avec le personnel de notre Office social dans un même bâtiment, en raison de l'exiguïté des locaux. La loi RMG et la loi REVIS ont été modifiées afin de permettre aux agents régionaux et aux assistants sociaux de travailler ensemble sous le même toit. Nous continuons à chercher des locaux appropriés pour que cela soit possible. Dès que nous les aurons trouvés, j'en informerai le conseil communal.

Ce n'est un secret pour personne que nous avons du mal à trouver du personnel (p.ex. des aides-soignantes et des infirmières), tant au niveau national qu'au niveau communal. La Grande Région est ratissée, et nous constatons que le nombre de frontaliers allemands et belges est en train de diminuer, ce qui constitue un défi.

Le taux d'occupation des lits des Hospices civils reste élevé. Je ne dispose pas de données chiffrées pour la Fondation Pescatore. Néanmoins, ces structures doivent en quelque sorte se réinventer, par exemple dans la perspective où les maladies de démence pourraient un jour être endiguées ou guéries. Chaque structure doit mener une réflexion à ce sujet. Les Hospices civils ont la particularité de pouvoir accueillir des personnes qui ont besoin d'être ventilées. Chacune des structures doit trouver ses spécificités et évoluer en fonction des progrès de la médecine et de la manière dont les gens vivent ensemble aujourd'hui. Les conseils d'administration doivent se pencher sur ces questions.

Votes :

1) Office social :

	Budget rectifié 2024	Projet de bud- get 2025
Recettes ordinaires	13.131.207,00	12.560.280,00
Dépenses ordinaires	12.525.967,00	12.114.380,00
Résultat ordinaire	605.240,00	445.900,00
Recettes extraordinaires	1.057.197,00	1.014.500,00
Dépenses extraordinaires	1.351.697,00	1.334.000,00
Résultat extraordinaire	-294.500,00	-319.500,00
Résultat de l'exercice	310.740	126.400

Le budget rectifié 2024 et le projet de budget 2025 de l'Office social sont approuvés à l'unanimité.

2) Hospices civils :

	Comptes 2022	Budget rectifié 2024	Projet de budget 2025
Recettes ordinaires	43.139.561,16	44.342.000	45.525.600
Dépenses ordinaires	43.139.561,16	44.341.300	45.525.400
Résultat ordinaire	0,00	700	200
Recettes extraordinaires	6.526.203,95	3.547.800	2.511.100
Dépenses extraordinaires	3.778.976,56	4.090.700	5.410.200
Résultat extraordinaire	-2.747.227,39	-542.900	-2.899.100
Résultat de l'exercice	-2.747.227,39	-542.200	-2.898.900

Les comptes 2022, le budget rectifié 2024 et le projet de budget 2025 des Hospices civils sont approuvés à l'unanimité.

3) Fondation Jean-Pierre Pescatore :

	Budget rectifié 2024	Projet de bud- get 2025
Recettes ordinaires	36.627.000	36.411.000
Dépenses ordinaires	35.337.000	37.744.000
Résultat ordinaire	1.290.000	1.333.000

	Budget rectifié 2024	Projet de bud- get 2025
Recettes extraordinaires	22.929.000	3.394.000
Dépenses extraordinaires	19.728.700	15.306.000
Résultat extraordinaire	3.200.300	11.912.000
Résultat de l'exercice	4.490.300	-13.245.000

Le budget rectifié 2024 et le projet de budget 2025 de la Fondation J.-P. Pescatore sont approuvés, les représentants du groupe déi gréng s'abstenant.

IX. CONVENTIONS

- Les sociétés Logimmo s.à r.l. et Marylebone s.à r.l. cèdent à titre gratuit à la Ville un terrain (« place voirie ») et un terrain (« place (occupée) ») d'une superficie totale de 0,25 ares aux abords de la rue des Légionnaires. La Ville cède gratuitement un terrain (« place (occupée) ») de 0,08 centiares à deux habitants. But : régularisation foncière.
- La Ville acquiert auprès de deux particuliers plusieurs terrains (« terre labourable ») (201,93 ares) sis aux lieux-dits « Im Weissenland », « Auf Greischgruendchen » et « Auf dem Hirzenberg ». Prix : 320.000 €. But : création d'une réserve foncière en vue de la constitution d'une réserve écologique pour de futures mesures compensatoires.
- La Ville acquiert auprès de la société Stugalux Construction s.a. une maison unifamiliale (1,65 ares) en voie de construction sise 146D, rue de Hamm. Prix : 796.535,48 €. But : mise au marché d'un logement par l'intégration de la maison dans le parc locatif de la Ville.
- La Ville acquiert auprès de particuliers un terrain de nature « terre labourable » (12,60 ares) au lieu-dit « Grauhans » à Neudorf. Prix : 75.600 €. But : réalisation d'équipements collectifs, tels que des infrastructures sportives.
- La Ville acquiert auprès de particuliers un terrain de nature « terre labourable » (53,80 ares) au lieu-dit « Grauhans » à Neudorf. Prix : 322.800 €. But : réalisation d'équipements collectifs, tels que des infrastructures sportives.
- La Ville achète à un particulier un terrain de nature « terre labourable » (26,70 ares) au lieu-dit « Grauhans » à Neudorf. Prix : 160.200 €. But : réalisation d'équipements collectifs, tels que des infrastructures sportives.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Les conventions n° 4, 5 et 6 concernent des terrains (terres agricoles) d'une superficie

totale de 93 ares au lieu-dit « Grauhans » à Neudorf. La Ville les acquiert en vue de la construction d'infrastructures touristiques et sportives. La volonté du collège échevinal, inscrite dans l'accord de coalition, de développer les infrastructures sportives dans les différents quartiers de la ville est à saluer expressément, tout comme les efforts entrepris ces dernières années pour acquérir un grand terrain dans le secteur du Stade Henri Funck afin de répondre aux besoins du sport associatif. La déclaration échevinale mentionne deux domaines : d'une part le sport scolaire, d'autre part le sport associatif. Il n'y a rien de plus beau et de plus interculturel que de vivre le sport dans les quartiers de la ville. C'est pourquoi je ne peux que saluer les efforts visant à acquérir progressivement des terrains sur le site mentionné pour que la Ville y dispose de l'espace nécessaire à la création d'un centre sportif, ceci également dans le contexte de la densification future de la population au Kirchberg. Il convient de saluer le fait que le collège échevinal entend traiter tous les quartiers de la ville de la même manière et qu'il veille à développer dans tous les quartiers les infrastructures sportives pour le sport associatif.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

7) Conventions avec l'association Hëllef um Terrain a.s.b.l. (HUT)

Après la conclusion de conventions transitoires avec l'association *Hëllef um Terrain a.s.b.l.* pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 (voir séance du conseil communal du 21 octobre 2024), des conventions définitives sont conclues avec ladite association, afin d'assurer la continuité des services d'aide aux personnes défavorisées. Les conventions concernent :

- le projet « Logement encadré pour personnes souffrant de diverses formes de dépendances chroniques » ;
- le projet « Halte de nuit » (15, Dernier Sol) ;
- le projet « Intervention de rue auprès des sans-abris » ;
- l'exploitation d'une épicerie sociale à l'adresse 21, rue Michel Welter (heures d'ouverture pour les bénéficiaires : lundi et mercredi de 14 à 18 heures ; mardi et jeudi de 10 à 18 heures ; vendredi de 11 à 13 heures et de 14 à 18 heures) ;
- le projet « Para-Chute » à la gare de Luxembourg ;
- le projet « Bistrot social Le Courage » (13 et 15, Dernier Sol).

Ces conventions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et prennent fin le 31 décembre 2025. Elles seront reconduites d'année en année, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties contractantes.

- la gestion quotidienne et le suivi social des locataires de la structure « Haus 15 » : cette convention entre également en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Après douze mois, une évaluation conjointe sera réalisée, afin de décider de la poursuite de la coopération. Si la coopération se poursuit au-delà de la première année, la convention sera reconduite tacitement d'année en année.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Les conventions définitives avec HUT reprennent le contenu des conventions transitoires, mais sont complétées par différents articles. L'ajout suivant est notamment important : « L'association s'engage à n'utiliser les fonds alloués dans la cadre de la présente convention que pour des dépenses liées à l'exécution du projet et en vue de l'accomplissement de la mission décrite dans la

convention, à respecter la législation luxembourgeoise relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à remplir ses missions de surveillance et de gouvernance notamment en matière d'engagement de fonds. En cas de non-respect des dispositions ci-avant énoncées, la Ville se réserve le droit de réclamer le remboursement des montants payés à l'association. »

La collaboration avec l'association HUT s'est bien déroulée pendant la période de transition. Cela se traduit notamment par le fait qu'il n'y a pas eu de changement au niveau du personnel. Il faut expressément saluer le fait que les projets mentionnés puissent se poursuivre. Tous les collaborateurs ont conservé leur emploi et exercent leur activité avec engagement et professionnalisme.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je profite de l'occasion pour me renseigner sur la suite à réserver à la convention provisoire relative la structure « Hôtel Graace ».

Nous saluons également le fait que le passage cité par Madame la conseillère Costantini ait été ajouté, afin d'éviter au mieux des problèmes similaires à ceux rencontrés par la Fondation Caritas. Nous pouvons également nous déclarer d'accord avec l'uniformisation des textes de convention en ce qui concerne les rapports, les budgets et les décomptes.

Il a été souligné que nous travaillons en confiance avec un nouvel acteur du secteur social. Cette confiance est cependant remise en question à nos yeux lorsque l'article 5 dispose que « Toute communication à la presse par l'association concernant le présent projet devra être faite en concertation avec la Ville de Luxembourg ». En commission, on nous a expliqué que cette clause avait été introduite pour garantir la protection du personnel de HUT face à la presse. Est-ce que cela ne va pas trop loin ? Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'une journaliste s'est vue limitée dans son travail journalistique en janvier 2024 parce qu'elle n'avait pu réaliser une interview avec un partenaire conventionné de la Ville qu'en présence de Madame l'échevin Cahen. La journaliste a estimé que cela limitait la liberté d'expression. En réponse à ma question y relative, Madame l'échevin Cahen avait indiqué en février 2024 qu'elle ne refusait à aucun journaliste de parler avec les travailleurs de rue et qu'à l'avenir, elle ne souhaitait être présente lors d'une interview qu'à la demande du journaliste respectif. Dans le cas de cette convention, il s'agit d'une clause très sensible, étant donné qu'elle devrait être respectée non seulement par les collaborateurs, mais également par les responsables de l'association. Cela revient presque à museler l'association. En commission, il a été indiqué que des préoccupations et des critiques peuvent être exprimées dans le cadre d'autres plateformes de communication, telles que les « assises sociales ». De telles plateformes sont importantes pour l'échange, mais une association doit pouvoir s'exprimer librement sur ses activités et son domaine de compétence. L'association est responsable du respect des aspects déontologiques, par exemple en veillant à protéger les intérêts et la sphère privée des personnes vulnérables. Par sa démarche, la Ville tente de se prémunir des critiques incontrôlées. D'autres conventions du domaine culturel ou éducatif ne comprennent pas cette restriction. C'est pourquoi je demande au collège échevinal de renoncer à ce passage. Sinon, le groupe *déi gréng* s'abstiendra lors du vote, car nous estimons qu'il est très important que les associations, même si elles ont conclu une convention avec la Ville, restent libres de s'exprimer.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Notre groupe soutiendra ces conventions, car il s'agit de protéger les clients ainsi que les salariés de l'association, et d'assurer que l'association puisse faire son travail. Même si la gestion du dossier Caritas soulève encore de nombreuses questions, il s'agit aujourd'hui d'assurer la sécurité des bénéficiaires des prestations de service et de garantir les emplois du personnel.

Sept conventions avec l'association HUT nous sont aujourd'hui soumises au vote. La convention relative à la structure d'urgence « Hôtel Graace » n'en fait pas partie. La convention transitoire à ce sujet, qui a été approuvée le 21 octobre 2024, prendra fin le 31 décembre 2024. Pourquoi n'existe-t-il pas aujourd'hui de convention définitive ? J'espère que les réfugiés ukrainiens logés dans cette structure ne se retrouveront pas à la rue le 31 décembre ?

Le nouveau passage dans les conventions, déjà cité par Madame la conseillère Brömmel, m'a également interpellée. Pourquoi ce passage a-t-il été inscrit dans les conventions ? Le collègue échevinal entend-il à l'avenir inscrire ce passage restrictif dans chaque convention à conclure avec des acteurs travaillant sur le terrain ? J'espère que l'intention du collègue échevinal n'était pas de remettre en question la liberté d'expression, qui est inscrite dans notre Constitution. Ou est-ce lié à l'avant-projet de loi sur les rassemblements en plein air dans les lieux accessibles au public ?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La dissolution de facto de la Fondation Caritas et la création d'une nouvelle association qui reprend les services nous met dans la situation de devoir soutenir ces conventions afin que les projets mentionnés puissent être poursuivis.

Cependant, le groupe *déi Lénk* a également des problèmes avec le passage mentionné par les conseillères Brömmel et Muller. Il s'agit certainement de protéger les collaborateurs, mais la question se pose de savoir si cela ne peut pas être réglé en interne, c'est-à-dire au sein de l'association. Le fait qu'il y ait beaucoup de demandes de la presse a aussi ses raisons, car le déroulement s'est fait d'une manière douteuse et ce n'est pas sans raison qu'une commission parlementaire spéciale a été mise en place. Après avoir initialement nié qu'il s'agissait d'un transfert d'entreprise, il semble maintenant que ce soit le cas. Il est actuellement difficile de connaître les conditions de travail du personnel, de sorte qu'il est compréhensible que la presse veuille savoir ce qu'il en est. Je voudrais également mentionner la pression exercée au début sur les collaborateurs de Caritas pour qu'ils signent les contrats de travail. *déi Lénk* sont donc d'avis que ce passage doit être supprimé des conventions, car il représente une restriction de la liberté de la presse. Selon le rapport, une telle restriction existait déjà de manière non officielle auparavant. Cela aggrave encore la situation, car le droit du travail n'a pas été respecté pendant des années. Si le passage mentionné n'est pas supprimé, nous nous abstenons lors du vote.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Ce qui nous importe, c'est que la conclusion des présentes conventions permette d'assurer la continuité des services d'aide aux personnes défavorisées et que le personnel ne perde pas son emploi. Je n'aborderai pas les volets relevant de la politique nationale.

Tous ceux qui me connaissent savent que je suis à 100 % pour la liberté de la presse et que je me bats pour elle, car à l'instar de Monsieur le conseiller Wagner, j'étais journaliste et je le suis toujours corps et âme, même si je ne travaille plus en tant que telle. Cela me fait donc mal quand on me reproche de vouloir museler quelqu'un. Cela n'a jamais été le cas, tout au contraire : je suis d'avis que la critique constructive améliore fondamentalement la politique. Je n'étais pas présente pendant toute l'interview et la journaliste a parlé plus longtemps avec les travailleurs de rue en mon absence qu'en ma présence. Je prendrai néanmoins les remarques exprimées par l'opposition comme des critiques constructives et je vous donne en partie raison sur le fait que nous devons soit inscrire cela différemment, soit ne pas l'inscrire du tout dans une convention. Tout le monde peut parler à tout le monde, les journalistes aussi. Lorsque le Service Communication et Presse de la Ville m'a demandé si un fonctionnaire ou un travailleur de rue pouvait donner une interview, je n'ai jamais dit non, à condition que la personne ait été d'accord pour donner

une interview. Je continuerai à agir de la sorte à l'avenir. Les conventions avec le partenaire mentionné sont également un terrain inconnu pour nous. Et il s'agit d'abord de trouver une manière de fonctionner.

Il n'a pas encore été possible de conclure une convention définitive concernant l'Hôtel Graace. Nous sommes actuellement en pourparlers avec le propriétaire de l'*hôtel Graace*, pour voir comment les choses vont évoluer. Il est bien sûr important pour nous que les personnes concernées continuent à avoir un toit au-dessus de leur tête.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Ai-je raison de supposer que le passage mentionné concernant la communication ne sera pas supprimé dans les conventions actuelles ? La situation concernant l'interview de janvier 2024 est pour moi clarifiée. Il est donc incompréhensible qu'un tel passage ait été inscrit dans les présentes conventions. J'apprécierais que nous puissions encore supprimer ce passage.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Madame l'échevin Cahen a donné les explications nécessaires. Je soumetts les conventions au vote.

*Les conventions sont approuvées, les représentants des groupes *déi gréng*, LSAP, *déi Lénk* et ADR s'abstinent.*

- 8) Convention de recherche entre l'Université du Luxembourg (Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales) et la Ville de Luxembourg relative à la mise en œuvre d'un projet de recherche de trois ans à l'occasion du bicentenaire de l'enseignement musical à Luxembourg, intitulé « Klangbilder der Stadt Luxemburg – Images sonores de la Ville de Luxembourg ». Le sujet concerne une partie importante de l'histoire de la Ville. Un accent sera mis sur le rôle des femmes. Une documentation grand public sera créée. Une série d'événements culturels est prévue sur le territoire de la ville.

En décembre 2023, un projet pilote intitulé « Männer- a Fraerollen an der Operette » a été soutenu par la Ville. Le thème de ce projet était la comparaison entre les rôles féminins et masculins dans les opérettes de Dicks et Lou Koster. Le format était basé sur l'opérette « Mumm Séiss » et une table ronde semi-scénique au Théâtre des Capucins, le tout en marge de la création « De Geescht oder d'Mumm Séiss » en hommage à Dicks. Ce spectacle a été enregistré et présenté sur le site web *mugi.lu*, qui servira également à la publication des résultats du projet de recherche. Le budget total s'élève à 209.911 €.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Cette convention est conclue dans le cadre de deux bicentenaires : l'un en hommage à Edmond de la Fontaine, dit Dicks, l'autre pour contribuer au bicentenaire de l'enseignement musical à Luxembourg-Ville. Le Conservatoire est l'un des plus grands acteurs du secteur culturel de la Ville. Ce projet a été précédé par d'autres initiatives de l'université, dont le *Luxemburger Musikerlexikon* et *LuxAtlas* (en collaboration avec la Ville de Luxembourg). Cette initiative très importante, qui s'étend de décembre 2024 à mars 2027, est un projet scientifique qui s'intéresse à l'évolution des rôles masculins et féminins dans l'opérette au cours des 200 années passées ainsi qu'à leur évolution ultérieure dans la société. Un programme de manifestations a été mis sur pied et des publications sont également prévues. Il s'agit donc d'une initiative intéressante et précieuse, pour laquelle je ne peux que féliciter la Ville !

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Il s'agit en effet d'une initiative très intéressante. Ce projet scientifique, mené en collaboration avec l'Université du Luxembourg, s'inscrit

également dans le cadre du projet *mugi* (musique et genre sur Internet), qui se veut une étude de l'histoire de la musique au Luxembourg et en Europe dans une perspective de genre. Une approche de l'histoire de la musique et de l'art basée sur le genre est un vaste domaine qui, à mon avis, n'a pas encore été suffisamment exploré. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que la Ville soutienne ce projet intéressant.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci beaucoup pour votre soutien !

La convention est approuvée à l'unanimité.

X. ADAPTATION DU RÈGLEMENT-TAXE

1) Introduction d'un nouveau chapitre E-3 « Repas sur roues »

Il est proposé d'ajouter au règlement-taxe un nouveau chapitre E-3 « Repas sur roues », le prix d'un repas étant fixé à 15 €.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Nous saluons le fait que la Ville propose à ses citoyens le service « repas sur roues », qui offre aux clients plus d'autonomie. Qui peut bénéficier de ce service ? Combien de personnes y font appel ? Un tarif réduit est-il prévu pour les personnes qui ne peuvent pas payer les 15 € par repas ? Si tel est le cas, les demandes de tarifs réduits sont-elles traitées par l'Office social ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je vous enverrai volontiers les chiffres demandés. La Ville prendra en charge ce service, qui était jusqu'à présent géré par l'Office social, à partir du 1^{er} janvier 2025. Les citoyens âgés de 65 ans et plus peuvent se faire livrer des repas à domicile.

Madame Colette MART : 168 personnes font appel à ce service. Jusqu'à présent, les personnes âgées devaient demander les repas sur roues auprès de l'Office social, ce qui mettait certaines personnes mal à l'aise. L'Office social prend en charge les frais pour les clients qui n'ont pas les moyens de s'offrir ce service.

L'introduction du nouveau chapitre E-3 « Repas sur roues » (avec un prix de 15 € par repas livré) dans le règlement-taxe est approuvée à l'unanimité.

2) Adaptation de l'article 4 « Théâtres de la Ville » du chapitre B-1 « Équipements culturels »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit de mettre par écrit ce qui a déjà été fait en pratique.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Je profite de l'occasion pour m'exprimer à nouveau brièvement sur le *Kulturpass*. Les détenteurs du *Kulturpass* peuvent assister à des spectacles et des ateliers organisés par des institutions culturelles partenaires au prix de 1,50 € chacun. Le *Kulturpass*, qui existe depuis 15 ans, est le résultat d'un bon partenariat entre l'association *Cultur'All* et la Ville de Luxembourg. Le *Kulturpass* gratuit permet aux personnes ou aux familles qui se trouvent dans une situation économique difficile de participer à la vie culturelle.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Madame la conseillère Reyland de ses bonnes explications.

L'initiative *Kulturpass* est soutenue depuis de longues années par la Ville.

L'adaptation proposée est approuvée à l'unanimité.

3) Adaptation du chapitre G-2 « Sports pour tous »

Plusieurs adaptations entreront en vigueur à partir de la saison 2025/2026.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je voulais simplement signaler que nous avons reçu plusieurs doléances concernant l'ergonomie de la plateforme. Il semble que l'utilisation de la plateforme ne soit pas vraiment adaptée aux besoins des personnes âgées.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous allons vérifier cela et nous essaierons de faire mieux.

Les adaptations sont approuvées à l'unanimité.

XI. PROLONGATION ET AUGMENTATION DE LA PRIME D'ÉNERGIE POUR L'ANNÉE 2025 – INTRODUCTION D'UNE PRIME D'ÉNERGIE RÉDUITE POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé de prolonger et d'augmenter la prime d'énergie. La prime s'élèvera désormais à 440 euros pour une personne (prime réduite : 220 euros), à 550 euros pour un ménage de deux personnes (prime réduite : 275 euros), à 660 euros pour trois personnes (prime réduite : 330 euros), à 770 euros pour quatre personnes (prime réduite : 385 euros), et à 880 euros pour les ménages de cinq personnes ou plus (prime réduite : 440 euros).

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous soutiendrons bien entendu la proposition de prolonger et d'augmenter la prime d'énergie. Il faut saluer le fait que la Ville soutienne les personnes qui ont des difficultés à joindre les deux bouts. Il ressort du rapport qu'environ 4.200 ménages (environ 8.500 personnes) bénéficient de cette prime. Peut prétendre à la prime d'énergie toute personne habitant dans la capitale et fournissant la preuve qu'elle a touché la prime d'énergie de l'État. Comment se déroule en pratique la demande de la prime d'énergie communale ? Nous espérons que les 1,5 million d'euros inscrits au budget seront utilisés.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : D'une part, il est question d'une augmentation de la prime d'énergie pour 2025, d'autre part, une prime réduite de moitié est introduite. Serait-il possible d'obtenir des explications plus détaillées à ce sujet ? Est-il prévu de numériser le processus de demande ?

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Ont droit à une prime d'énergie les habitants de la Ville de Luxembourg qui reçoivent également une allocation de solidarité. Depuis peu, les bénéficiaires potentiels sont contactés par la Ville, car beaucoup de personnes ne savent pas qu'une telle prime existe. La demande peut également être faite par voie électronique. La Ville de Luxembourg est la seule commune à avoir introduit une prime d'énergie. Nous soutenons ainsi les personnes à faibles revenus qui sont particulièrement touchées par l'augmentation des prix de l'énergie. Contrairement à l'allocation de solidarité, la prime d'énergie est une mesure temporaire. Le collège échevinal s'est prononcé en faveur de la prolongation de la prime d'énergie pour l'année 2025 et de

son augmentation de 100 % par rapport à 2024. Le gouvernement a décidé qu'une prime réduite de moitié sera versée à des ménages disposant de revenus légèrement plus élevés. Comme la Ville s'aligne à 100 % sur les lignes directrices du gouvernement, nous avons également créé une prime d'énergie réduite.

La prolongation et l'augmentation de la prime d'énergie pour l'année 2025 et l'introduction d'une prime d'énergie réduite pour l'année 2025 sont approuvées à l'unanimité.

XII. ADAPTATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL MODIFIÉ DU 10 FÉVRIER 2012 CRÉANT UNE ALLOCATION DE SOLIDARITÉ

Le conseil communal est appelé à approuver l'adaptation des articles 3 et 4 du règlement communal du 10 février 2012 créant une allocation de solidarité, afin d'augmenter de 15 % le montant de l'allocation et de limiter la charge administrative pour la Ville lors du traitement des demandes. La Ville tient ainsi compte du fait que l'État a modifié les conditions d'attribution de l'allocation de vie chère, notamment en élargissant le cercle des ayants droit et en permettant l'introduction d'une deuxième demande en cours d'année. Actuellement, il y a environ 4.000 bénéficiaires de l'allocation de solidarité. Les allocations prévues à l'article 3 passent de 480 à 550 euros pour une personne, de 610 à 700 euros pour deux personnes, de 740 à 850 euros pour trois personnes, de 870 à 1.000 euros pour quatre personnes, et de 1.000 à 1.150 euros pour cinq personnes ou plus. L'article 4 est complété par la phrase suivante : « L'allocation de solidarité ne peut être demandée qu'une seule fois par année et par communauté domestique. » Les modifications mentionnées s'appliquent aux allocations qui se rapportent aux années 2024 et suivantes.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je salue l'augmentation de 15 % de l'allocation de solidarité. Il serait utile de réaliser une analyse pour voir si l'allocation aide réellement les gens à sortir de leur situation difficile.

XIII. APPORT EN CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE SUITE AUX DÉPASSEMENTS DE COÛTS LORS DE L'EXTENSION DU CRÉMATOIRE

En 2022, le SICEC a informé les communes membres qu'il prévoyait une extension du Crématorium de Luxembourg (avec une salle de cérémonie supplémentaire, une nouvelle salle d'attente pour les familles en deuil, ainsi que des bureaux supplémentaires). L'investissement avait été estimé à 10 millions d'euros en septembre 2022. Une participation financière de 7.550.000 € a été demandée aux communes membres, 2.450.000 € ayant été financés par les réserves du SICEC. La demande initiale de 1.690.345,24 € pour la quote-part à charge de la Ville a été approuvée par le conseil communal le 13 novembre 2023. Toutefois, après l'attribution des marchés publics, des dépassements de coûts importants ont été constatés. L'investissement total a été réévalué à 13.455.000 €. Un apport de capital supplémentaire de 3.500.000 € est donc nécessaire et doit être réparti entre les communes membres. La part de l'apport en capital supplémentaire à supporter par la Ville de Luxembourg s'élève à 781.305,81 €.

L'apport en capital supplémentaire de 781.305,81 € est approuvé à l'unanimité.

XIV. RATIFICATION DES NEUF ARTICLES ADDITIONNELS DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Il est proposé au conseil communal de ratifier formellement les neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau local, à savoir :

« Article 31 – Développement durable pour un avenir durable. Il est essentiel d'intégrer les piliers du développement durable qui se renforcent mutuellement : l'équité sociale, la croissance économique et la protection de l'environnement.

Article 32 – Cyber violence. Bien qu'il offre de nouvelles possibilités d'apprentissage, de création de liens et de participation à des activités, le monde d'Internet présente des difficultés particulières pour les filles et les femmes, notamment en matière de harcèlement et de cyberviolence.

Article 33 – Violence à l'encontre des femmes élues et du personnel. Porter sur des femmes élues, personnalités publiques, ou membre du personnel des actes de violence ou de maltraitance constitue une grave menace pour la gouvernance des démocraties.

Article 34 – Intersectionnalité et diversité. L'intersectionnalité est un concept et une approche que les collectivités locales et régionales peuvent utiliser pour faire progresser leur inclusivité.

Article 35 – Flexibilité du lieu de travail. Les technologies numériques modernes ont permis à de nombreux groupes professionnels de bénéficier d'une vie professionnelle plus flexible, ce qui présente à la fois des opportunités et des risques pour l'égalité des sexes.

Article 36 – Numérisation et inclusion numérique. L'inclusion numérique de toutes les filles et de toutes les femmes est essentielle pour le développement d'une société qui vise à assurer un meilleur avenir pour toutes et tous. Il est crucial de développer et d'utiliser de nouveaux outils et processus qui renforcent et ne compromettent pas l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 37 – Droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Les filles et les femmes ne peuvent vivre, diriger et s'épanouir librement et équitablement que si leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique sont respectés.

Article 38 – Changement climatique et droit à un environnement sain. Le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui aggrave les tensions sociales, politiques et économiques et a des conséquences disproportionnées sur les filles et les femmes.

Article 39 – Gestion des crises et préparation civile. L'égalité des sexes et la participation active des filles et des femmes ne peuvent être mises de côté dans les moments de crise, mais doivent être considérées comme une composante efficace de la préparation civile et de la réponse aux situations d'urgence. »

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie

locale a été lancée par le Conseil des communes et régions d'Europe. La Ville de Luxembourg, qui a signé la charte en 2009, fait preuve d'un grand engagement pour promouvoir une égalité encore meilleure entre les femmes et les hommes, de toutes les communautés, y compris les personnes LGBTIQ+. Il est important de tenir tête à ceux qui, au sein du conseil communal et de la commission consultative, s'élèvent de plus en plus souvent contre l'égalité des chances et contre la communauté LGBTIQ+. Je suis heureuse de constater que d'autres partagent mon point de vue.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est complétée par neuf articles. Je ne les citerai pas tous, mais je voudrais m'arrêter un instant sur l'article 37 : « Droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Les filles et les femmes ne peuvent vivre, diriger et s'épanouir librement et équitablement que si leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique sont respectés. » Il convient de rappeler que l'interruption volontaire de grossesse est réglementée par la loi au Luxembourg. L'une de ces voix s'est à nouveau fait entendre au sein de la commission de l'égalité des chances et n'a pas non plus soutenu les nouveaux articles.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe ne soutiendra pas les nouveaux articles, pour la simple raison qu'il y a discrimination et que l'égalité entre hommes et femmes n'est pas garantie. L'article 32 relatif à la cyberviolence dispose que « bien qu'il offre de nouvelles disponibilités d'apprentissage, de création de liens et de participation à des activités, le monde d'Internet présente des difficultés particulières pour les filles et les femmes, notamment en matière de harcèlement et de cyberviolence ». C'est peut-être vrai, mais il est également possible de mentionner « des difficultés particulières » pour les hommes et les garçons. Le cyberbullying concerne souvent aussi les hommes et les garçons, mais ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le texte.

L'article 33 concerne la violence à l'encontre des femmes élues et du personnel. Qu'en est-il des hommes politiques ? Ne doivent-ils pas également être protégés contre la violence ? Le fait est qu'à l'étranger, des hommes politiques ont été tués. Personnellement, j'ai dû m'adresser à la police parce que j'ai été menacé. Des hommes du parti de M. Mosar ont également déjà dû s'adresser à la police pour des violences contre leur personne. Si la Ville de Luxembourg est sérieuse lorsqu'elle affirme vouloir continuer à s'engager pour une meilleure égalité entre les femmes et les hommes, et donc pour une société plus juste et plus agréable à vivre, il faudrait dire « violence à l'encontre des femmes et des hommes élus et du personnel ».

L'article 37 a trait au « droit en matière de santé sexuelle et reproductive ». Nous ne nions pas qu'il existe des besoins spécifiques pour les femmes et les filles dans ce domaine et que ces besoins soient plus importants, mais ces besoins existent également pour les hommes et les garçons. Par conséquent, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas non plus garantie ici. Les États membres signataires envoient ainsi le signal suivant : les hommes et les garçons ne sont pas importants lorsqu'il s'agit de la cyberviolence, de la violence contre les hommes politiques ainsi que du droit à la santé sexuelle et reproductive. Nous considérons que cette charte est sexiste, et nous voterons donc contre les nouveaux articles.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La déclaration de Monsieur le conseiller Weidig n'est pas étonnante, puisque nous avons déjà entendu les mêmes arguments en commission. Il y a environ 20 ans, je me promenais en ville avec mon amie de l'époque. Quand nous passions devant un café, elle m'a expliqué qu'il s'agissait d'un café où elle allait parfois seule l'après-midi, car c'était l'un des rares cafés où, en tant que femme, on la laissait tranquille et où les hommes ne la draguaient pas. A l'époque, à 20 ans, je ne comprenais pas vraiment cette

affirmation, car je n'avais jamais été dragué dans un café. Plus tard, de nombreuses femmes m'ont dit la même chose et malheureusement, cela ne s'arrête pas à une drague. La situation en matière de violence verbale ou psychique est très différente pour les femmes que pour les hommes. Il y a certainement aussi des hommes qui sont battus par des femmes. Le service de conseil *InfoMann* accompagne les hommes victimes de violence domestique.

Je ne comprends pas pourquoi l'ADR veut dicter aux femmes comment elles doivent vivre. Si un couple au Luxembourg veut vivre ensemble de manière tout à fait traditionnelle et avoir douze enfants par consentement mutuel, il est libre de le faire. Mais si des femmes, et surtout des jeunes femmes, se retrouvent dans une situation où, pour des raisons diverses, elles ne veulent et ne peuvent pas avoir l'enfant qu'elles attendent, l'interruption de grossesse doit pouvoir se faire dans les meilleures conditions médicales et hygiéniques. D'où mon appel à l'ADR : laissez les gens vivre leur vie et cessez de dire, surtout aux femmes, comment elles doivent vivre !

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous nous engageons pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide et en particulier pour les personnes qui ont le plus besoin de notre aide, les personnes vulnérables. Il suffit de regarder les statistiques pour voir comment les femmes souffrent, à quels dangers elles sont exposées par rapport aux hommes. Ces textes n'excluent personne. Nous sommes particulièrement attentifs aux personnes qui ont besoin d'aide, quelles qu'elles soient.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Les présents textes constituent une étape importante dans la politique d'égalité et contribuent à mieux protéger les personnes plus vulnérables. D'où mon appel au conseil communal de répondre à l'appel du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Égalité des chances et du Syvicol pour la ratification des neuf articles supplémentaires.

Avec le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR), le conseil communal ratifie les neuf articles supplémentaires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

XV. AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XVI. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

A) Création de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la création de postes dans les services suivants : Service Bâtiments (1 poste), Service Eaux (3 postes), Service Hygiène (36 postes), Service Parcs (1 poste), Photothèque (2 postes), TIC (2 postes), Service Véhicules et Maintenance (1 poste).

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : La Ville est toujours à l'écoute des personnes à besoins spécifiques. Le rôle qu'elle joue dans ce domaine est exemplaire. Les personnes ayant le statut de travailleur handicapé - à condition qu'elles aient la formation requise - peuvent-elles postuler à l'un des postes cités ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les personnes ayant le statut de travailleur handicapé, si elles peuvent justifier de la formation requise et si leur handicap leur permet d'exercer les fonctions qu'elles ont à remplir sur un poste, peuvent bien sûr postuler à un poste vacant.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

B) Suppression de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la suppression de postes dans les services suivants: Service Bâtiments (1 poste), Service Crèches (3 postes), Service Hygiène (17 postes), Photothèque (2 postes), Service Véhicules et maintenance (1 poste).

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Au sein du Service Crèches des postes sont supprimés dans le cadre de la réorganisation de la préparation des repas. Les membres du personnel dont les postes ont été supprimés seront-ils repris par un autre service ou ont-ils été repris par la société qui est désormais responsable de la préparation des repas ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Personne n'a été licencié. Les personnes concernées par la suppression de ces postes ont obtenu un poste dans un autre service.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.